

319. Französisch: Externe Sprachgeschichte

Histoire externe de la langue

1. Introduction
2. Le XVI^e siècle
3. La première universalité
4. L'époque classique
5. L'universalité à l'époque des Lumières
6. La Révolution française
7. Le XIX^e siècle
8. Le XX^e siècle
9. Le français dans le monde
10. Bibliographie

1. Introduction

1.1. Ferdinand Brunot, ou l'histoire externe en personne

Depuis que Ferdinand Brunot, en 1905, commença de publier son *Histoire de la langue française* (cf. Brunot 1966), pour renouveler sur ce point le panorama littéraire de Petit de Juleville, son œuvre domine une histoire externe qu'il définissait comme la chronique «de tous les succès et de tous les revers du français, de son extension au dehors de ses limites originelles – si on peut les fixer» (HLF 1, v). Saussure opposait ici l'*interne* à l'*externe* comme le systématique à ce qui ne l'est pas, l'histoire externe envisageant les aspects de la langue en relation avec les facteurs extra-linguistiques: éléments d'ordre ethnologique, politique, institutionnel, géographique. Cette dernière composante suffit à faire comprendre immédiatement combien l'étude externe peut être liée au fonctionnement intérieur, quand l'extension géographique et les altérations qui s'ensuivent obligent à faire retour vers celui-ci.

Après la mort de Brunot (1938), qui ne vit pas paraître la fin de son étude sur la Révolution et l'Empire, le XIX^e siècle fut pris en charge par Ch. Bruneau, dans un esprit tout différent qui privilégiait la langue littéraire. En 1966, une réédition des tomes I–XIII a paru sous la direction de G. Antoine, avec des bibliographies complémentaires de R. Lathuillère, F. Deloffre et J. Hellegouarc'h; en 1969, J. Godechot a publié les notes de Brunot sur *Le français au dehors sous la Révolution* (première partie du t. XI), tandis que G. Antoine éditait dix ans plus tard celles concernant la même question sous *Le Consulat et l'Empire* (deuxième partie); en 1985 est sorti le tome XIV, couvrant la période 1880–1914 (dir. G. Antoine et R. Martin), avec des contributions de divers auteurs.

Face à l'éparpillement de la matière, Brunot avait donc à surmonter les limites d'une histoire purement événementielle, type de regard qui pouvait sembler très convenable, comme on l'a

remarqué, pour ce qui était de décrire certains actes fondateurs: les Serments de Strasbourg, Villers-Cotterêts. En 1934, Lucien Febvre contestait l'importance décisive accordée au fameux édit par A. Brun, dont Brunot suivait les conclusions sur la francisation du Midi (cf. Brun 1923a), et réclamait une prise en compte beaucoup plus globale des facteurs économique-culturels expliquant le ralliement à la langue centrale. Mais la compréhension historique de Brunot avait elle-même, depuis le début de son travail, mûri dans le sens de ce qu'il appelle une «philologie sociologique» éclairant «les divers faits de la vie des langues ... par la vie des peuples, des groupes sociaux, des individus» (HLF 7, 2–3). Helgorsky (1981, 123) note bien que son intérêt «s'est déplacé de la *forme* de la langue, largement conditionnée par un cadre historique et institutionnel, vers les *contenus*, les idées qu'elle véhicule et ses rapports avec la vie sociale».

Ceux qui ont tenté avec un maximum de fidélité la synthèse de Brunot ou qui s'en inspirent plus librement (Cohen 1947; cf. Cohen 1973; Bruneau 1955–1958/1966, Chaurand 1977, Seguin 1972, Caput 1972–1975, Rickard 1982) en sont souvent réduits à la reprise de quelques grandes conclusions et aux échantillons (Caput est finalement le plus proche du modèle). Celles-ci ont été d'autant mieux retenues qu'elles allaient à contre-courant: totale banalité de Du Bellay, valeur de Ménage, caractère évolutif ou incertain de la notion d'universalité française, etc.

On a souligné chez Brunot la téléologie républicaine qui conduit la langue, à travers des préparations et obstacles artistement disposés, vers le sommet des Lumières et de 1789. Ainsi, la politique de Villers-Cotterêts paraît déjà regarder vers l'unification jacobine: les véritables intentions de l'ordonnance furent et restent un objet de discussion (aujourd'hui d'ordre sémantique). De son côté, Matoré (1953) a insisté sur un certain arbitraire de la périodisation, empruntée à l'histoire des règnes et des régimes. Et sans aucun doute, la langue a ses rythmes propres. En matière d'histoire externe, ils ne semblent pas encore tellement apparents qu'ils autorisent un découpage neuf et rigide. On a essayé d'assouplir ici des cadres traditionnels par la distinction entre une «première universalité», venue du Moyen Âge ou antérieure à 1650, et celle popularisée par Rivarol.

1.2. Sociologie, marxisme, pragmatique

L'empirisme dominant et la critique, chez Brunot, maintenaient son analyse dans les limites d'une sorte de «psychologie sociale» (Helgorsky 1981, 121) non référée à une théorie explicative

d'ensemble. Marcel Cohen a cherché celle-ci dans le marxisme. Sa synthèse de 1947 (cf. Cohen 1973), dont il a bien précisé le dessein surtout didactique, déroule un certain nombre de faits culturels sûrs et choisis devant un panorama très suggestif de l'évolution technique, moins fréquemment en liaison avec la complexité concrète de l'économie, et moins souvent encore dans leur éventuelle relation aux structures juridiques ou institutionnelles du marché. Le souci de définir dans leur «totalité» les étapes culturelles censées fonder l'histoire du français n'en a pas moins marqué une réflexion ultérieure mise en garde contre le matérialisme mécaniste. Cohen demandait plus d'attention pour les homologues, les synchronismes d'action linguistique entre différents pays offrant des similitudes économiques. Comparaison qui invite au relativisme: il conviendrait d'apprécier davantage l'universalité française par rapport aux résistances et à la concurrence d'autres langues modernes (cf. 3.1.2., 5.2. – 5.4., 5.5.4.).

Balibar/Laporte (1974) ont fourni, pour la fin de l'Ancien Régime, un type d'analyse attendu (cf. aussi 4.2.3.). Maas (1980/1981) a tenté de cerner quelques «concepts de base» pour une «politique de la langue», celle-ci se développant avec la dépersonnalisation de l'autorité, quand la priorité médiévale du «pouvoir physique immédiat» s'efface devant un État qui demande à ses sujets une participation, une adhésion symbolique de plus en plus intime à mesure qu'il se libéralise. La bataille de langage qu'offre la Révolution française et l'importance de cet enjeu symbolique ou «sémiotique» ont polarisé l'attention de nombreux historiens (bibliographie dans Vecchio 1982). Tandis qu'on remettait en évidence les sources de l'Idéologie révolutionnaire (Ricken 1984), une équipe formée par E. Coseriu, notamment marquée par l'école historique de Francfort, renouvelait un sujet qui entre tout naturellement dans le champ d'une histoire politique et pragmatique de la langue (cf. Schlieben-Lange 1981a).

1.3. Interdépendance, universalité

Brunot inscrivait l'histoire externe proprement dite dans une étude de la langue comme reflet exact, surtout par son lexique, d'une totalité idéale de civilisation. Le marxisme orientait cette totalité vers le pôle social. W. von Wartburg veut saisir en profondeur les mouvements culturels qui font les civilisations, l'économie ou la technique ne jouant ici qu'un faible rôle, et rechercher leurs traductions jusque dans la charpente fonctionnelle de la langue. Il y a interdépendance entre l'«esprit du temps», à un moment donné, le système linguistique à ses différents niveaux et le

discours sur celui-ci. Von Wartburg le montre par exemple avec l'influence du rationalisme classique sur l'évolution des modes dans des subordinées dépendant d'un verbe affectif ou déclaratif (1934; cf. Wartburg 1965, 172ss.). «Aux autres époques l'évolution s'était faite d'une manière inconsciente, obscure; maintenant on apercevait les tendances générales et on prétendait diriger l'évolution d'après des idées dont il faut chercher l'origine le plus souvent dans les tendances mêmes de l'époque» (173). D'où l'importance de ceux qui, à partir de Malherbe, vont codifier la norme. Cette émergence de la norme et son évolution jusqu'aujourd'hui ont été spécialement étudiés par Baum (1976) et Wolf (1983).

On a attiré l'attention sur une autre forme d'interdépendance qui concerne plus spécialement l'histoire externe en tant que mise en œuvre politique d'une conscience du français: le «colinguisme», «association de certaines langues d'État dans un appareil de langues où elles trouvent leur légitimité et leur matière d'exercice» (Balibar 1985, 14). L'«institution linguistique» française tend ainsi à prendre place et signification dans un ensemble international d'«appareils idéologiques d'État», à côté de l'appareil religieux, scolaire, familial, juridique (ib.).

2. Le XVI^e siècle

Si le XVI^e siècle, du point de vue de l'histoire interne du français, se situe encore dans le prolongement du Moyen Âge, il forme au contraire une relative entité, du point de vue de l'histoire externe. La période s'ouvre avec les guerres d'Italie (1494–1516), tandis que la *questione della lingua* devient de plus en plus brûlante, dans la péninsule (→ 256, 4.; 260, 3., 5.). Elle se ferme à l'abjuration d'Henri IV, quand le besoin d'un retour à l'ordre social annonce l'avènement du normatisme classique.

La Renaissance est l'époque où on commence à décrire le français de manière intensive. En 1530 et 1531, Palsgrave et Dubois lui donnent deux de ses premières grammaires (cf. Stengel 1976), alors que l'espagnol disposait depuis 1492 d'un traité assez élaboré, avec celui de Nebrija. Le français entre dans les dictionnaires avec Robert Estienne (1539). On s'interroge sur son passé et sur son destin, on va militer et légiférer pour qu'il s'impose plus largement. C'est aussi le moment où il se pose en rival du latin. Les ambitions grandiront vite. On le voit à l'évolution même de la *Défense et illustration* de Du Bellay, dont les dernières pages ne sont plus si loin du ton de Rivarol et de la prétention à l'universalité. Au reste (pour reprendre un témoignage souvent allégué), le Flamand Mellema (1574) conclut le travail du siècle en écrivant que «la très noble et

très parfaite langue française règne et s'use pour la plus commune, la plus facile, voire la plus accomplie de toutes les autres en la chrétienté (...). Quelqu'uns en Canarie, aucuns en Perse, et en Afrique, comme à Tripoli, Alger et Faiz, l'usurpent par ouy dire. Puis grande partie d'Alemaigne, du pays du Levant, de Moscovie, de Pologne, d'Angleterre et d'Ecosse usent de ladite langue. Le mesme se fait en Italie et mainctz endroits, mesmement en Insubria, Piedmont et Lombardia, sans que je di de la Turquie et d'Egypte ...» (cf. Duron 1963, 44-45).

2.1. *L'unification linguistique de la France*

Notons d'abord que l'unification politique elle-même continue de progresser à la fin du XV^e et au XVI^e siècles, ce qui accentue le problème de l'unité linguistique. Après que le Maine, l'Anjou, la Bourgogne, la Provence et une partie de la Picardie aient été définitivement intégrés au royaume, dans le dernier quart du XV^e siècle, François I^{er} annexe la Bretagne, le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche. Cette extension ne pose guère de problème en ce qui concerne la langue écrite, dans certains cas, puisqu'une scripta francienne n'ayant conservé que quelques particularismes est utilisée non seulement en domaine d'oïl, mais souvent aussi dans les provinces d'Auvergne et de la Marche, qui sont occitanes. On sait qu'en région d'oïl, vers 1500, la langue écrite est pratiquement alignée sur celle de l'Île-de-France, sauf en Normandie et dans le Nord-Est. Plus grand, bien sûr, était, l'écart avec le francien parlé, surtout dans ces régions, et l'unification devait compter avec la diversité de patois encore bien vivants. Mais partout en France, on trouvait des gens, au moins parmi les fonctionnaires, qui étaient capables de se faire comprendre dans un «parisien» assez correct. John Palsgrave le confirme dans son *Éclaircissement de la langue française* de 1530. Ceci vaut pour la Bretagne bretonnante, dont le territoire s'était réduit depuis le début du Moyen Âge, ainsi que pour le domaine occitan, où l'attachement au dialecte dans les actes officiels était toutefois très puissant. Il reste que la France du Sud utilisait déjà le français dans certains d'entre eux et que celui-ci, malgré la «première renaissance occitane» de 1565, y est l'instrument littéraire par excellence: «Des auteurs comme Monluc, Du Bartas et Montaigne auraient pu écrire leurs œuvres en gascon, s'ils l'avaient voulu: de manière significative, ce ne fut pas le cas. Il est vrai que le français n'était encore parlé que d'une petite minorité dans le Sud, mais il s'agit d'une minorité influente, et qui augmentait constamment» (Rickard 1982, 88).

2.2. *L'édit de Villers-Cotterêts: une politique involontaire?*

À partir de la fin du XV^e siècle, des édits de portée locale furent promulgués pour expulser le latin des actes judiciaires et légaux: ordonnance de Moulins de 1490, de Lyon en 1510, de Grenoble en 1531, de Toulouse en 1533. Il s'agissait tantôt de rendre les procès intelligibles aux témoins et accusés, tantôt d'éviter les contentieux que favorisait le recours au latin dans les actes notariés. On stipulait que les procédures criminelles ou établissements de contrats devaient avoir lieu «en vulgaire et langage du pays», ce qui laissait la porte ouverte aux parlars régionaux.

En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts étendait au royaume l'obligation de procéder dans ces matières «en langage maternel français et non autrement» – formule dont le laconisme a suscité des interprétations. Le républicanisme de F. Brunot y vit une mesure d'unification nationale préluant en quelque sorte à l'œuvre de la Révolution. L'intention se démontrait dans les conséquences, puisque les tribunaux adoptèrent effectivement le français central, après l'édit. Une anecdote tardive de Ramus (1572) la confirmerait: des députés provençaux se seraient plaints de la décision auprès de François I^{er}, qui aurait refusé de les entendre tant qu'ils ne s'expliquaient pas en français.

Dès le XVI^e siècle, un juriste, Pierre Rebuffe, commenta la loi en y discernant seulement l'exclusion claire et nette du latin (1580/1581; cf. Fiorelli 1950). Par l'expression «langage maternel français», il faudrait plutôt comprendre: «langage maternel des Français». Dans un pays linguistiquement très diversifié, il est plus naturel que la Justice permette à chacun de s'expliquer dans son parler natal. Peyre (1933) reprit l'idée en soulignant que l'édit manifesterait de la part de l'État un souci d'unification bien isolé, si on envisage l'ensemble de la politique et de la pratique de la langue. Des édits ultérieurs iront jusqu'à énoncer le principe de la liberté linguistique régionale. L'hypothèse a été complétée (Trudeau 1983) par un repérage, dans la littérature de l'époque, des utilisations de l'expression «langue française» pour désigner l'ensemble des parlars de France. La grammaire «française» que réclame Geoffroy Tory, l'auteur du *Champfleury* (1529), sera «pan-dialectale». Même «conception ensembliste» chez Aneau, le commentateur de Du Bellay. Le grammairien Dubois, ou Sylvius, voit le français originel conservé dans les patois (1531). Charles de Bovelles consacrerait l'élargissement du concept par le titre même de son traité de 1533: *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française*, où «variété» renvoie aux dialectes.

On doit cependant observer que les démarches de Dubois et Bovelles s'opposent symétriquement à l'évolution même éclairant l'édit et la façon dont les contemporains l'ont interprété. Dans les deux cas, on manœuvre pour réduire ou freiner le phénomène général qu'officialisera l'ordonnance – la montée du fran-

çais. Ainsi, les aménagements d'étiquette invoqués plus haut prennent leur signification par rapport à lui, et non l'inverse. Dubois, en bon Picard, veut défendre et valoriser un dialecte qui se décline de plus en plus, spécialement depuis le déclin des centres littéraires régionaux qu'étaient Troyes, Arras ou Rouen (Demaizière 1983, 445ss.). Bovelles réagit contre la même ascension du français, mais en faveur du latin. Il oppose au caractère stable et unitaire prêté à ce dernier, en tant que code de référence, la commune et fâcheuse diversité des parlers modernes du royaume, le français-francien étant mis au rang des patois.

L'anecdote racontée par Ramus est suggestive. Le roi dit aux méridionaux «qu'il était bien séant, combien que le langage demeurât à la populace, néanmoins que les hommes plus notables étant en charge publique eussent, comme en robe, ainsi en parole quelque prééminence sur leurs inférieurs» (cf. Febvre 1924/1953; la citation se trouve dans Trudeau 1983, 464). Le prescrit de 1539 serait à rapprocher de l'Acte d'Union du pays de Galles à l'Angleterre (1535), qui lie obtention d'une charge publique et pratique de l'anglais. Il fut renouvelé lors du rattachement à la France de régions comme le Béarn, la Flandre, l'Alsace ou la Corse, à partir du XVII^e siècle, sans qu'il y ait jamais intention d'État de diffuser le français dans les masses, avant l'époque de la Révolution (Balibar 1985, 195). L'ordonnance de 1700 qui impose l'édit en Roussillon n'est appliquée qu'en 1790, à un moment où les bourgeois catalans comprendraient encore assez mal le français. Les États de Béarn maintiennent également le dialecte dans les procès-verbaux jusqu'à la Révolution, les franchises du pays restant imprimées dans les deux idiomes. Même particularisme en Alsace, où on tolère que l'édit ne soit pas réellement appliqué et où on attend 1788 pour s'inquiéter de l'ignorance du français chez «la plupart des gens du peuple». On notera par ailleurs que les dispositions de Villers-Cotterêts furent étendues à la justice ecclésiastique en 1629.

2.3. Français et latin dans l'Église

On sait comment l'hégémonie traditionnelle du latin fut ici remise en cause par la revendication individualiste et critique de la Réforme. Si certains secteurs de la vie religieuse, comme la piété ou la spiritualité, étaient ouverts depuis longtemps au français, la langue vulgaire n'était admise dans la liturgie, au prêche et aux prières collectives, que comme «langue de traduction» (Chaurand 1977, 60). «Pourquoi paraît-il inconvenant», demande Erasme dès 1515, «que quelqu'un prononce l'Évangile dans cette langue où il est né et qu'il comprend: le Français en français, le Breton en breton, le Germain en germa-

nique, l'Indien en indien?» (cf. Chomarat 1981). En 1523, le fameux Lefèvre d'Étaples donnera une version française du Nouveau Testament, puis de la Bible entière (1528), suivi en 1535 par un cousin de Calvin, Pierre-Robert Olivétan. Avec l'aide de la Sorbonne, l'Église, opposée à la vulgarisation depuis le XII^e siècle, résolut de casser le mouvement (exécution du curé normand de Condé-sur-Sarthe, en 1533).

Le français, légitimé par la Réforme, gagne en dignité, mais aussi en clarté. Calvin illustre le double progrès. Avec son *Institution de la religion chrétienne* (1541), la langue vulgaire fait une entrée fracassante dans la théologie. «L'office de ceux qui ont reçu plus ample lumière de Dieu n'est-il pas «de subvenir aux simples en cet endroit, et quasi leur prêter la main» (cf. Wolf 1969, 43)? L'adoption d'un «plat langage» ira de pair avec une volonté d'expression simple, non-technique, rompant avec le conceptualisme de la pensée scolastique, comme le montrent les remaniements de l'*Institution*, lors des rééditions. Dans le même temps, le blocage catholique empêche que se développe en français, avec la diffusion de la Bible, le goût d'un langage imagé inspiré par celle-ci.

2.4. Français et latin dans les sciences

À la Renaissance, beaucoup d'ouvrages scientifiques ou techniques en français invoquent la nécessité de vulgariser le savoir, ancien ou moderne, en direction des gens de métier ne sachant pas nécessairement le latin. On trouve la justification chez les savants ou philosophes qui s'occupent de l'univers (de Mesmes et Pontus de Tyard, 1557), des métaux (Zécaire, 1568), d'arithmétique (Forcadel, 1565), etc. La voie était ouverte, depuis longtemps, par des chirurgiens-barbiers, que méprisait la Faculté de médecine, pour qui l'art de guérir demandait une langue réservée. Le combat se mène depuis le XIV^e siècle sous la bannière de Henri de Mondeville. L'humaniste lyonnais Symphorien Champier (Campese) en raconte un épisode connu dans ses *Lunettes des chirurgiens et barbiers*, sous François I^{er}, quand il parvint à faire recevoir docteur de l'université de Padoue un «Français picard» ignorant le latin – privilège sans précédent.

Comme la grande peste de 1348, les guerres et maladies de la Renaissance donnèrent un coup de fouet à la littérature médicale en langue vulgaire. En témoigne assez l'œuvre d'Ambroise Paré, à qui la Faculté fit un procès pour avoir écrit en français les travaux issus de son expérience de chirurgien aux armées. Lèpre, peste et vérole, le «mal italien», réclament aussi une

information médicale pratique, directement assimilable.

2.5. Français et littérature

Selon Brunot, le combat mené par Du Bellay pour «défendre et illustrer» la langue française dans le domaine littéraire reviendrait à un plaidoyer de pure forme, à un moment où plus personne ne contestait cette vocation artistique. D'autres traités l'avaient précédé: le *Champfleury* de Geoffroy Tory en 1529, le *Discours comme une langue vulgaire se peut perpétuer* de Jacques de Beaune en 1548. Le français s'est imposé dans tous les genres, même si les grands auteurs de la première moitié du XVI^e siècle n'offrent pas à la langue le type de consécration qu'elle attend. Rabelais a trop «semé l'ordure», comme dit La Bruyère. Marot manque de sérieux et Scève de public. Il reste que personne ne doute des possibilités du français. Et ce que recommande Du Bellay semble pratiqué spontanément, même jusqu'à l'excès: utilisation des archaïsmes et mots régionaux, enrichissement par le vocabulaire technique et les langues de métiers, etc. Ce goût du foisonnement n'est pas que celui de Rabelais, mais aussi de Ronsard, qui se montre néanmoins sceptique envers les latinismes.

Le problème, ici, est peut-être moins d'apprécier la valeur interne des conceptions de Du Bellay – dont l'originalité est «à peu près nulle», selon Brunot (HLF 2, 85ss.) – que de comprendre leur étonnant succès: ce par quoi la *Défense* a réussi à faire entrer dans les mœurs l'idée que le français revendiquait non seulement sa légitimité, mais à terme la primauté. Des vérités générales, quelquefois directement puisées au *Dialogo delle lingue* de Sperone Speroni, devenaient des slogans. La caisse de résonance patriotique et le rayonnement de la Pléiade firent le reste.

3. La première universalité

3.1. Expansion et continuité: la leçon des manuels

Il existe à la Renaissance une «universalité» du français qui résulte aussi bien d'une tendance médiévale que des circonstances, typiques des Temps modernes, auxquelles sera liée la promotion du français en Europe. Cet héritage est surtout représenté en Angleterre et dans les Pays-Bas.

3.1.1. En Angleterre

On connaît la tradition qui, dans le premier cas, fit du français une langue officielle et scolaire: position qui fut perdue au milieu du XIV^e siècle. Mais le français conserva un grand prestige,

comme en témoigne une suite ininterrompue de manuels, de Walter de Bibbesworth et du *Donait* de Johan Barton (cf. Swiggers 1985) à la *Tres bonne doctrine pour aprendre briefment françoys et engloys* de William Caxton (ca. 1483; cf. Oates/Harmer 1964), et de celui-ci à Barclay (1521; cf. Lambley 1920, Stengel 1976). Que la première grande grammaire française soit due à John Palsgrave (1530; cf. Palsgrave 1972; Kibbee 1985–1987) garde sa valeur de symbole. Il faut toutefois mentionner à ses côtés de nombreux autres travaux. Palsgrave avait été désigné pour accompagner sur le continent la princesse Mary, sœur de Henry VIII – lequel écrit en français à Anne Boleyn. Un second maître de langues des enfants royaux, Giles Du Wes, donne en 1532 *An introductorie for the lerne to rede, to pronounce and to speke French*, en réponse à la publication de son rival (Demaizière 1983, 102ss.). Ajoutons-y encore les ouvrages d'initiation de Claude Saint-Liens, alias Holyband (dont *The French Littleton*, 1566; cf. Saint Clare Byrne 1953), de James Bellot (Zachrisson 1914, cf. aussi le facsimilé dans la collection *English Linguistics 1500–1800*, Menston/London, Scholar Press, 1970) ainsi que les traités mentionnés par Gessler (1933 et 1934) et Streuber (1962–1969).

La floraison se poursuivra au XVII^e siècle, l'accent étant mis sur la référence au parler de Blois, considéré comme le plus pur. C'est la supériorité que revendiquent Claude Mauger, le plus connu des grammairiens français établis à Londres (Bouton 1972), et Paul Festeau. Ces manuels naissent de circonstances différentes et visent à développer des compétences diverses dans des publics également variés. La *Véritable essence du français* de John Wodroephe (1623) représente le fruit des «loisirs d'un soldat». Une image du monde assez révélatrice apparaît dans des traités comme le *French garden for English Ladies* de Peter Erondell (1605) ou les ouvrages de Sherwood et de Grave pour la formation linguistique des enfants et «gentlemen». Il ne serait pas moins curieux d'examiner ce que mettent d'eux-mêmes dans leur grammaire les utopistes Gabriel de Foigny (1677) et Denis Vairasse d'Alais, père des Sévarambes et «teacher of the French and English tongues in Paris» (1681).

3.1.2. Dans les Pays-Bas: économie et multilinguisme

La primauté que détient le français à la cour de Charles-Quint, dont c'est la langue maternelle, s'inscrit non seulement dans la continuité bourguignonne, mais représente la convergence d'autres traditions: les familles régnant sur la Flandre et le Brabant d'une part, le Hainaut, la

Hollande et la Zélande de l'autre avaient déjà privilégié la culture française au moment où Philippe le Hardi et Philippe le Bon prennent possession de ces régions. «L'avènement de la maison de Bourgogne acheva naturellement de consacrer et d'affermir la situation avantageuse acquise par le français dans les Pays-Bas, et de la rendre prépondérante» (HLF 5, 196). L'essor économique assura une pénétration sociale qui semble assez large. Les marchands hollandais appréciaient beaucoup la connaissance du français, qui leur est utile «non seulement dans leurs relations directes avec la France, mais encore pour faciliter leurs rapports avec les autres pays latins et même vers l'Angleterre, le français tendant à devenir le langage international du commerce» (Riemens 1919, 44–45). Brunot souligne bien l'union des facteurs économiques et religieux: par exemple dans la fondation de l'université de Douai, qui attire en pays bien catholique et bien francophone les jeunes Flamands orthodoxes et leurs deniers. Une ordonnance de 1530 qualifiait déjà le français de «langage fort requis». Un maître de langues plaidant pour sa chapelle pourra bientôt caricaturer la situation en écrivant: «tous les Flamengs avec leur seize provinces nommées les Pays Bas s'en servent quasi comme les Valons (Wallons) et François mesmes, és marches, és foires, és courts, les payans en assez grand nombre, les citoyens et les Marchans pour la pluspart...» (Riemens 1919, 57–58).

Les manuels de français témoignent aussi de cette pénétration, avec leurs modèles de lettres commerciales, «obligations, quittances, louages, lettres de change». Ils se présentent d'emblée dans une perspective qu'on pourrait qualifier d'interculturelle ou de multilingue qui reflète la réalité sur le terrain. En face du français, que Charles-Quint favorise aussi quand il s'adresse à des sujets flamands (par ex. lors de la prise de possession de Dunkerque en 1520), la langue de ceux-ci n'en est pas moins solidement et légalement implantée dans l'administration ou les instances du pouvoir. Sa défense, dans des Pays-Bas méridionaux qui comportent une population francophone, lui assurera un statut d'égalité avec le français, qui se maintiendra longtemps et s'assortira parfois de privilèges (des Cressonnières 1919, 273ss.). Le choix de la langue sera donné aux fonctionnaires dont les archiducs Albert et Isabelle reçoivent le serment, à leur avènement (1598). L'Édit perpétuel de 1611 est bilingue. Mais les autorités flamandes de Louvain refusent la «liberté linguistique», en 1622, aux habitants du «roman pays de Brabant» qui comparaissent devant leurs tribunaux. Les actes de l'échevinage de Bruxelles, les archives, la correspondance sont en flamand.

Étant donné le rôle qu'y joue encore l'espagnol, qui fut la langue des maîtres du pays, et le contact avec l'Angleterre commerçante, déjà évoqué, la région apparaît comme un creuset linguistique d'une certaine importance, pour la relance du français vers d'autres pays. De là naissent d'abord les rapports qui lient entre eux certains manuels à l'usage de différentes nations et le caractère plurilingue de quelques-uns parmi les plus connus. Ainsi, l'ouvrage de Caxton cité plus haut reprend ses dialogues à un recueil flamand. Un maître d'école à Anvers, Noël de Berlemont, donne son nom, aussi orthographié Barlamont, voire Parlement – un programme – aux manuels «Berlitz» de la Renaissance, qui mettent en parallèle flamand, français, espagnol et italien, augmentés plus tard de l'anglais et de l'allemand. C'est au même brassage linguistique que répond Gabriel Meurier, concurrent direct de Berlemont, qui entre dans la carrière avec un manuel franco-anglais bien soutenu par les presses anversoises (Stengel 1976, 173; van Selm 1973). La Réforme va en outre envoyer dans les Provinces-Unies nombre de francophones, ou de bilingues fuyant la répression catholique des Pays-Bas du Sud. Avec les églises wallonnes se multiplient leurs écoles. C'est à un Gantois, Hyperphragme, qu'on doit la première grammaire française imprimée en Hollande (1576). Ses concitoyens Gérard Du Vivier et Liévin Hulst ne sont pas non plus des inconnus, en matière de diffusion du français vers l'Allemagne.

3.2. Les aires de diffusion par la Réforme

On sait comment la Réforme a stimulé l'expansion du français en Suisse – même si l'extension de la langue ne coïncide pas absolument avec la carte des progrès réalisés par le protestantisme. Calvin apporte en même temps à Genève langage et religion, dans un pays où la langue administrative avait pour base le dialecte savoyard. Olivétan ne donne pas sa traduction en vaudois, parler de ses commanditaires, mais en français. Celui-ci acquiert du reste un statut officiel en Savoie, où il touchait la cour depuis le Moyen Âge. Après un intermède sous la couronne de France (1536–1556), le duc Emmanuel-Philibert, ayant récupéré ses États, décide en 1561 que les ordonnances et arrêts y seront rédigés dans la langue de celle-ci. Utilisé pour attaquer Calvin, le savoyard sera la cible d'une volonté centralisatrice d'unification qui s'en prend aux patois – déjà vestiges d'obscurantisme, comme à la Révolution française: en 1668, la «vénérable compagnie des Pasteurs» l'interdira aux enfants. Il doit rester quelque chose de cette tendance chez Rousseau, que sa recherche des «voix de la nature» ne mène pas vers les dialectes.

Genève devient ainsi la capitale de la France protestante, une sorte de métropole seconde qui, avec ses brillants réfugiés, Marot, Agrippa d'Aubigné, Théodore de Bèze, diffuse la francisation vers un domaine plus étendu. Jean Garnier publie dès 1558 sa grammaire à l'usage des grands qui viennent y étudier. À l'Académie latine, on apprend – avec deux siècles d'avance sur les pays catholiques – à lire en français, alors que ceux-ci s'en tiennent au latin. Les *Psaumes* de Marot sont pris comme modèle par des réformés hongrois; mais on va voir les limites de l'influence. La fonction de relais s'amplifie avec la presse et l'imprimerie. En 1634 paraît le *Mercurius suisse*. Yverdon deviendra un important centre d'édition française; une littérature pédagogique est notamment dirigée vers l'Italie, surtout à partir de 1660. Le *Dictionnaire* de Richelet (1680) est publié en Suisse, dont les imprimeurs «philosophes» serviront bien la cause du français à l'époque des Lumières.

3.3. *La montée de la nouvelle universalité: la Scandinavie, la Pologne*

Schoell (1936) datait de 1650 le début de la grande époque d'universalité française célébrée par Rivarol. Mais des signes de celle-ci apparaissent avant qu'éclate la domination politique de la France, avant le classicisme triomphant. Il n'a jamais été difficile, bien sûr, de trouver des cours princiers où l'on parle français. L'Angleterre des Stuart, où se prolonge une universalité «descendante», offre des exemples surabondants du prestige de celui-ci: programme d'éducation du fils de Cromwell, «petit Blois» de Londres (Lambley 1920, 3, 3), instructions linguistiques des guides à l'intention des amateurs de «grand tour» (de Varennes 1639). Un seul autre exemple: en 1643, une sultane de Constantinople écrit en français à une amie parisienne.

Autre chose est l'implantation nouvelle qui se produit alors en Scandinavie. Au Danemark, la connaissance du français était encore rare, au XVI^e siècle. Quand on traduit les *Psaumes* de Marot, c'est à partir d'un intermédiaire allemand. Christian IV, dont le long règne couvre la première moitié du XVII^e siècle, n'est pas lui-même un prince francisé, mais il envoie son fils à Paris et sa fille laissera des mémoires en français. Ce qui s'accomplit ici progressivement s'est-il réalisé d'un coup de cœur en Suède, grâce à la reine Christine? On connaît son goût pour la France, dont elle parle la langue dès ses vingt ans. Sa correspondance avec Gassendi, la création d'un lectorat de français à Uppsala dès 1637 sont-ils des faits isolés? Mais celui-ci est utilisé le plus fréquemment par les gens du monde, dans

leur courrier, dès le début des années 1660. Hammar (1980, 3ss.) souligne que vers 1650, dans la conversation mondaine, «les magistrats et les membres de la haute noblesse emploient le plus souvent le français», pratiqué par «la plupart des dames d'honneur de la reine». Il est vrai que l'acculturation dut rester limitée, socialement et géographiquement, comme en témoigne l'anecdote rapportée par Regnard (HLF 8:1, 434).

Nikliborc 1962 a minimisé le rôle linguistique joué par les épouses françaises des rois Ladislas IV (de 1632 à 1648) et Jean Sobieski, des règnes desquels on datait l'expansion précoce du français en Pologne, d'après Brunot. Celui-ci trace, de la cour de Varsovie, un tableau plein d'autres demoiselles d'honneur, de religieuses, de perruquiers, de cuisiniers venus tout droit de Paris. Il accorde précisément une grande attention à la pénétration sociale du français, limitée par l'évolution politique: les emprunts à celui-ci, marqués d'élitisme, s'effriteront quand une «démocratisation progressive de la Pologne» ouvrira plutôt la langue de ses milieux populaires ou bourgeois à l'influence de l'allemand.

Par ailleurs, le français éprouva longtemps certaines difficultés, dans tous les pays d'Europe centrale, à se substituer au latin comme langue d'intercompréhension, et pas seulement comme moyen d'échange scientifique ou diplomatique. «Ah! Monsieur, *Non ibis, non ibis amplius!* C'est le latin qu'on entend en prenant des chevaux aux postes de Pologne», raconte Voltaire. Bernardin de Saint-Pierre dira même que la plupart des paysans polonais parlent latin (HLF 8:1, 469). Les Hongrois du XVIII^e siècle liront Montesquieu dans la même langue, aussi bien qu'en français, et l'écrivain Berzeviczy s'en sert alors dans sa correspondance.

Le Père Bouhours, au patriotisme un peu trop vif sans doute, écrit dès 1671: «On parle français dans toutes les cours de l'Europe» (cf. Duron 1963, 55). Mais Bayle, à l'aube des Lumières, peut renchérir: «La langue française est désormais le point de communication de tous les peuples de l'Europe». Et Guy Miège, Suisse de Londres, à la jonction symbolique des cosmopolitismes anciens et modernes, peut lâcher le mot qu'on attend et déclarer qu'elle «est en quelque sorte devenue universelle» (1679).

4. *L'époque classique*

Il est difficile de séparer le XVII^e siècle, à tout le moins sa seconde moitié, de l'époque des Lumières, du point de vue de l'histoire externe. Ceci tient d'abord à la réalité linguistique elle-même. Le XVIII^e siècle vit en majeure partie sur la fixation du français conquise par les générations précédentes. De Malherbe aux grands écrivains

classiques, l'usage et la littérature se construisent à partir de la langue parlée. L'âge de la Raison inverse d'une certaine manière le rapport: l'expression subit l'attraction de ces illustres modèles. Elle a un code auquel se référer. Voltaire mesure son art dramatique et sa langue aux tragiques: Racine, dont il se voudrait le successeur, et Corneille, par ses *Commentaires* de 1746. Le XVIII^e siècle, qui nous paraît à tant d'égards une époque de communication par excellence, avec l'essor de la presse, le développement du débat public ou semi-public (cafés, salons) et les correspondances littéraires, n'en utilise pas moins une langue assez rigoureusement normée et fait par ailleurs culminer un art de la conversation élaboré dans les «ruelles», en même temps qu'un art de la lettre comme «acte public» (Strosetzki 1978/1984). Il suffit de songer à Balzac, Voiture ou Madame de Sévigné.

La continuité n'est pas moins frappante sur d'autres plans. Les traits qui vont caractériser l'histoire externe du français à l'époque de son «universalité» se mettent visiblement en place et convergent à partir de 1660, au moment où commence le règne personnel de Louis XIV – et où s'impose aussi le règne linguistique de la Raison cartésienne, avec la grammaire de Port-Royal. Porté par la puissance nationale, le français voudra désormais confondre son destin avec les progrès de l'esprit, et plus tard de l'humanité. Son ascension comme langage de la pensée se poursuit, aux dépens du latin, et prend une dimension internationale.

4.1. La formation de la norme classique

L'époque pré-classique est marquée par la seconde intervention de l'État dans la politique de la langue, depuis Villers-Cotterêts: la fondation de l'Académie française en 1635, que suit deux ans plus tard l'enregistrement par le Parlement. L'événement se présente comme une étape dans la prise en charge courtisane du large besoin d'autorité normative manifesté depuis Henri IV et spécialement depuis Malherbe (1555–1628).

Pour maîtriser l'individualisme et la diversité, «le Tyran des mots et des syllabes» s'appuyait sur l'autorité royale (dont sa poésie exalte la loi, parfois bien rigoureuse), mais en accrochant au-delà le principe d'unité linguistique – dans celui d'une communication la plus large possible. On connaît son mot sur la référence aux «crocheurs du Port-au-Foin», qui exprime son souci d'une norme fondée sur la compréhension générale et l'expression simple, nettoyée des archaïsmes déconcertants, des néologismes ébouriffés, des mots trop techniques ou dialectaux. Chez ce tempérament cartésien avant la

lettre, la norme voudrait naître de la langue elle-même, de sa raison interne, et non se dicter ici ou là. Le «tyran» est encore bien éloigné de l'absolutisme linguistique d'un Vaugelas; il traduit une exigence de clarification, de stabilisation qui traverse la société pour tendre vers la forme de la raison d'État.

Celle-ci reste présente dans le projet de l'Académie, énoncé par Faret (cf. Faret 1983), en accord avec la politique de Richelieu, qui parraine l'entreprise comme Pierre de Médicis avait protégé l'Académie de la Crusca. On veut «nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées dans la bouche du peuple», mais aussi des façons de parler acquises «dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants». On voit que ces derniers ne sont pas épargnés; mais la charge porte en grande partie sur les milieux du barreau, cités juste après le peuple. Un long combat oppose idéologie linguistique robine et aristocratie. Au début du siècle, un de Laval célèbre la «Jurisprudence», «profession qui régente aujourd'hui le monde», et s'en prend au prestige indu que conserve la classe nobiliaire, notamment en matière de langage. De la demoiselle de Gournay à La Mothe Le Vayer (*Lettres touchant les nouvelles Remarques sur la langue française*, 1647) et Saint-Evremond se développe une opposition à la norme courtisane que renforce parfois le sentiment régional et qui va nouer des liens avec la «linguistique cartésienne».

La montée de l'autorité royale, contre les soubresauts d'individualisme que représente par exemple la Fronde, va tout naturellement organiser le besoin normatif, auquel répondent de multiples centres de décision: hôtel de Rambouillet (à partir de 1615–1620), cabinet du prédicateur Coëffetau, etc. Brunot a insisté sur le caractère collectif de l'œuvre grammaticale du XVII^e siècle, résultat d'une intime collaboration entre «la masse anonyme des gens de cour, les écrivains et les théoriciens». La force de Vaugelas viendra de ce qu'il fut l'habile secrétaire des tendances ou décisions communes de la belle société, loin d'un esprit de système ou d'une érudition qui répugnaient à la majorité de celle-ci (voir le portrait de Vadius-Ménage dans les *Femmes savantes*). On peut discuter des applications, assouplissements ou hiérarchies effectives que met en œuvre sa référence à «la plus saine partie de la cour» et «des auteurs du temps», ou sa distinction entre usages «déclaré» et «douteux». La position de fond est donnée quand il écrit qu'en cas de divergence entre Cour et Ville, «l'usage de la Cour doit prévaloir sur celui de l'autre sans y chercher de raison». Vaugelas reste aujourd'hui une figure centrale de réflexion pour

la critique (Marzys 1970/1971ss., Hillman 1976, Pellat 1976/1977, Fuchs 1979, Settekorn 1981, Ayres 1983; éd. partielle des *Remarques* par Lagane 1969 et éd. de la préface par Marzys 1984).

L'opposition bourgeoise à Vaugelas, dont les avocats sont le fer de lance, va promouvoir un appel à la Raison (Saint-Evremond, Courtin) qui rencontrera cartésianisme et tradition de la grammaire générale (Jules-César Scaliger, Scioppius, Sanctius) chez Port-Royal. Caput (1972–1975) a rappelé que le grand Arnauld appartenait à une ancienne famille parlementaire. N'ayant plus devant eux Vaugelas (mort en 1650), les jansénistes s'en prirent à son successeur le plus généralement désigné, le jésuite Bouhours, auteur de *Remarques nouvelles* (1675). Considérée dans le cadre d'une «politique de la langue», la fameuse *Grammaire* de 1660 (Gniadek 1981, Swiggers 1984, Dominicy 1985) reprend cette part du projet de Malherbe qu'occulte le progrès de l'absolutisme; elle rétablit cette organisation de la totalité collective vers laquelle tend Furetière, dans un autre secteur mais sur une base idéologique analogue, par son *Dictionnaire universel* (1690).

4.2. L'unification

Le cadre de celle-ci s'étend encore, avec l'intégration de nouveaux territoires: Alsace (1648), Artois et Roussillon (1659), Flandre (1668), Franche-Comté (1679), Strasbourg (1681). «A la mort de Louis XIV, le français, devenu depuis longtemps la langue du roi, de l'État, de la loi, de la Cour, de la bonne société, des académies, des lettres, pouvait paraître la langue de la France; il ne l'était pas encore» (HLF 7, 1). Alors qu'il a définitivement évincé les patois des actes officiels, moins d'un siècle après Villers-Cotterêts, l'école et l'Église ménagent ou entretiennent les dialectes, dans certaines régions. La diffusion du français écrit exerce sur les milieux populaires une action linguistique contestée. L'instauration de nouvelles conditions de travail, avec l'essor du capitalisme, favoriserait une francisation où les phénomènes militaires ont aussi leur rôle.

4.2.1. L'école

Sous-tendues par la lutte contre le protestantisme, des déclarations royales de 1698 et 1724 obligeaient les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Sous l'Ancien Régime, celle-ci est aux mains de l'Église, pour qui l'enseignement élémentaire est une sorte de «second catéchisme destiné à compléter le patois des sermons par le latin des cantiques» (Balibar/Laporte 1974, 34). Ce dernier est en effet privilégié, sans guère de

discussion, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle; mais la suppression des jésuites révèle dans le débat éducatif une profonde revendication en faveur de la langue nationale (cf. 4.3.3.). L'application sera contrecarrée par la montée de l'âge industriel, qui provoque une régression de la scolarité en demandant de plus en plus de main-d'œuvre infantine. Ainsi, pendant tout un temps, «l'enseignement élémentaire n'a eu qu'une part restreinte dans la diffusion de la langue française à travers le pays. Ce n'est pas que les écoles aient failli à leur tâche. Personne ne la leur avait même attribuée, ni l'État, ni l'Église, ni même la population» (HLF 7, 181).

Il reste que la scolarisation est globalement en progrès: de 1690 à 1790, elle gagnerait 18% chez les hommes et 13% chez les femmes (selon l'enquête de Maggiolo 1889–1891).

4.2.2. L'Église et les patois

Les réponses à la fameuse enquête de l'abbé Grégoire semblent indiquer une nette dégradation des patois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle: «On s'aperçoit tous les jours que notre idiome gascon se rapproche insensiblement de la langue française, et que les mots les plus caractéristiques disparaissent. Cette altération se remarque depuis un demi-siècle, que la rénovation du commerce, attirant dans cette contrée des étrangers, a contribué à répandre dans nos campagnes et parmi les ouvriers la langue française, que tous voudraient jargonner» (cité par Caput 1972–1975, 50).

Dans les régions de France où se pratiquaient des langues hétérogènes – Bretagne, Alsace, pays Basque – l'essentiel de la vie religieuse se déroule en parler local. En domaine roman, la situation, telle qu'elle apparaît par les réponses à Grégoire, est très contrastée. Dans le Nord, dans le Jura, en Poitou, en Dauphiné, le dialecte a disparu du prêche, à la fin de l'Ancien Régime, bien qu'on garde parfois le souvenir de l'éviction. En général, la France du Nord et la Belgique romane semblent accueillir largement et très tôt le français dans l'activité religieuse, formelle ou plus familière, ce qui a dû avoir un grand effet sur la francisation. «Enquêtes archi-diaconales, règlements diocésains ou ordonnances synodales, requêtes des communautés, plaintes des habitants contre le maître d'école, sollicitations aux intendants, dans tous ces documents, pas un texte, pas un mot qui laisse soupçonner que les villageois manquent de la connaissance essentielle, celle de la langue commune, pour accomplir leurs devoirs religieux» (HLF 7, 76).

En pays d'oc, il faut distinguer: entre la ville et la campagne; la prédication «solennelle» d'une

part, les instructions familières du prône et le catéchisme de l'autre. Dans ce dernier cas, le recours au dialecte est présenté comme très fréquent ou tout naturel. Dans une grande ville comme Limoges, on daterait seulement des environs de 1780 l'abandon du patois au prône, lors des messes destinées aux artisans et domestiques. La grande prédication utilise également l'occitan, mais dans une proportion difficile à estimer. Si on connaît, pour la Provence du XVIII^e siècle, des recueils de sermons patois, comme celui du curé Olive, pasteur à Saint-Ferréol, les correspondants de Grégoire pour Carcassonne, Mont-de-Marsan ou Limoges, précisément, indiquent que l'emploi du dialecte en chaire est soit occasionnel, soit réservé aux milieux ruraux.

4.2.3. *Entre Villers-Cotterêts, économie et culture: l'exemple provençal*

On est bien documenté sur la pénétration du français dans le Midi grâce aux travaux de Brun (1923a/b–1946), dont Brunot a repris les conclusions. Celles-ci sont résumées par Stéfanini (1969, 191ss., que l'on suit pour l'essentiel): «Le prestige d'une littérature devenue classique, l'enseignement méthodique de la grammaire et de la langue nationales, institué dans les collèges dès la fin du XVII^e s., le succès des tournées théâtrales et de la presse parisiennes, la naissance de journaux locaux et l'intérêt croissant pour la vie intellectuelle, pour les idées nouvelles, plus encore d'expansion du commerce et de l'industrie, la concentration urbaine... multiplient les occasions de parler français».

Dans un compte rendu classique de la thèse de Brun, Febvre (1924/1953) a contesté le rôle décisif attribué à l'édit de Villers-Cotterêts et à la politique royale dans la francisation. Celle-ci devrait s'expliquer par les aspirations et besoins collectifs, par des faits de civilisation plus que d'autorité; elle résulterait plutôt d'une invincible attirance de Paris, sur les plans de l'économie et de la culture. Camproux (1953/1971) a promu un type d'interprétation qui, au contraire, met l'accent sur l'indépendance, l'autarcie d'une Provence que ses valeurs propres et leur vitalité rendaient bien capable de résister aux sollicitations du Nord. Le ralliement au français vient de ce «que la langue d'oïl est devenue définitivement la langue du prince et que désormais un écrivain ne peut s'assurer la protection royale et les libéralités qui le font vivre qu'en cette langue» (ib., 89).

Stéfanini juge «assez peu fondée» l'hypothèse de la contrainte économique absolue. L'intérêt réside ici dans la confrontation entre certaines causes générales et la réalité pratique. On a régulièrement invoqué, sans doute avec raison, le

développement des communications au XVIII^e siècle: par l'organisation du Corps des Ponts et Chaussées (1706), qui met en place un important réseau routier, considéré comme achevé à la mort de Louis XV (HLF 7, 202ss.); par le développement de la poste; par les premiers journaux quotidiens (1776), etc. Mais dans le Midi, outre que la voirie est bien dégradée vers 1780 et qu'elle semble peu empruntée, notamment par les rouliers, «le Rhône demeure la principale voie d'accès», et on constate que le premier groupe social en contact avec les voyageurs francisants, celui des marins, montre une grande «fidélité au parler de leurs pères». Le rôle de l'accroissement de la population urbaine est également contesté. Sans doute faut-il rappeler que nous sommes encore loin, dans la France du XVIII^e siècle, de la concentration des forces de travail que connaîtra l'époque suivante: 95% de la population vit encore à la campagne, sur un total de 26 millions d'habitants. Pourtant, le nombre de citadins a doublé, à la Révolution. La mobilité des actifs a fortement augmenté. La «dissémination des mineurs du Nord à travers tout le reste de la France», le brassage au sein des corporations, le Tour de France des compagnons portent la langue commune, ainsi qu'en témoignent les argots de métiers, toujours basés sur celle-ci (HLF 7, 188ss.).

Dans la ligne de Brunot et de Febvre, on a remis en évidence les rapports structurels unissant langue et développement de l'économie bourgeoise, laquelle réclamerait l'unification linguistique pour la mise en place d'un marché national et du système du libre contrat de travail (Balibar/Laporte 1974). Les deux aspects – circulation des marchandises et contrat – trouvent leur pleine expression juridico-linguistique à la Révolution. Celle-ci, par l'uniformisation de l'expression comme par celle des Poids et Mesures ou la suppression des douanes intérieures, voudra établir les conditions permettant l'accomplissement de l'économie et du droit bourgeois qui l'organise. D'autre part, la communauté de langage serait requise par l'idéologie du libre contrat – plus que par la pratique quotidienne, il faut en convenir – la convention supposant en théorie l'égalité des parties en langue et en droit.

La culture populaire subit elle aussi, à l'époque classique, une francisation commandée par l'économie. Comment sa littérature imprimée, les livres bleus de Troyes ou l'almanach de Mathieu Laensbergh ne viseraient-ils pas le public interprovincial et la rentabilité la plus large, en privilégiant la langue générale? L'impression des noëls bourguignons, des pasquinades ou du *Tableau de la vido* est sans commune mesure avec les grandes entreprises d'édition que mènent les Oudot ou les Deckherr. Bru-

not a contesté l'influence linguistique de cette littérature (HLF 7, 52). Mais ses tirages sont impressionnants et la diffusion secondaire exercée par la lecture orale, la veillée, reste difficile à évaluer, tandis que se manifeste, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la croissance d'une littérature féminine à deux sous qui doit se répercuter sensiblement sur les rapports d'éducation linguistique unissant la mère et l'enfant. Ceux-ci croiseront des vecteurs plus traditionnellement invoqués: les contes de Perrault, les fables de La Fontaine. Cohen (1973) est de ceux qui soulignent le plus cette influence culturelle générale, avec le caractère oral des grandes œuvres du XVII^e siècle (théâtre, éloquence sacrée). Les lettres patoises mettent quant à elles en évidence l'action des guerres et de la vie militaire. Ce n'est pas un hasard si «franciots» et «franchimands», sur la scène dialectale occitane comme dans le «Théâtre liégeois» de Wallonie, sont d'abord des soldats engagés qui troquent leur identité contre le prestige et la langue de la force royale (Brahmer 1957, Gardy 1977).

Reste une impression d'extrême diversité, qui paraît devenir contradiction lorsque jouent ensemble la distinction ville-campagne, les différences entre régions et à l'intérieur de celles-ci les niveaux sociaux (par ex. quand on compare le Béarn ou le Roussillon au domaine occitan: Brun 1923b), sans parler de la sensibilité plus ou moins parisienne des voyageurs. La Provence que parcourt Racine, avec des difficultés à se faire comprendre en français, n'est pas celle où se produit l'illustre Théâtre, et encore moins celle de Madame de Grignan. À la convocation des États-Généraux, les cahiers de doléance des pays romans sont presque tous en français, au moment où l'occitan reste la langue courante de la majorité des gens du Midi. Aucune incompatibilité: «Ils sont, en fait, devenus, la plupart, bilingues» (Stéfanini 1969, 194).

4.3. Français et latin

4.3.1. Dans l'Église

La lutte entre les deux langues connaît un nouveau sommet au temps de Molière. En 1660, l'affaire du missel de Voisin rallume la question de l'office en français: les grands vicaires eux-mêmes en avaient signé l'approbation. C'est aussi l'orthodoxie catholique qui relance la question de la traduction de la Bible. L'assemblée du clergé voit trop les défauts de celle établie par les docteurs de Louvain. L'entreprise janséniste du *Nouveau Testament de Mons* (1667) ne pouvait répondre à leur attente. L'Église aura bien l'une ou l'autre tolérance. À Paris, dans les écoles de charité, on chante un dimanche sur deux les vè-

pres en français, de 1726 à 1744. Pour le reste, elle demeure «la forteresse du latin dans le village», même si les livres de prière sont de plus en plus souvent bilingues (HLF 7, 67).

4.3.2. Dans les Lettres

Le latin littéraire avait eu ses belles heures, à la Renaissance, avec les Salmon Macrin et autres Nicolas Bourbon. Son déclin était inévitable. Comme dit Ronsard: «Comment veux-tu qu'on te lise, latineur?». À nouveau, les années 1660 consacrent le recul, quand Colbert cesse de subventionner les écrivains latins. L'attitude des imprimeurs est également intéressante, lorsqu'ils refusent de les publier à fonds perdus, au témoignage de Chapelain. Même Boileau, chef des «Anciens», se moque de ces attardés dont les travaux ne trouveront plus guère d'écho que dans les *Mémoires de Trévoux*, liés à la culture scolaire des jésuites. Le coup de grâce venait d'être donné par l'échec retentissant de l'*Anti-Lucrèce* latin du cardinal de Polignac (1747), obligé de récrire son texte en français pour être lu. On en tira la leçon, et les Toulousains supprimèrent la poésie latine aux jeux floraux.

4.3.3. À l'école

Autrement plus importante est la place traditionnelle qu'occupait le latin dans l'enseignement, et spécialement l'enseignement jésuite, au détriment du français (sur le «latinisme conservateur» hors de France, cf. 5.2.-5.4.). Jusqu'aux environs de 1760, l'école constitue un second bastion de la langue classique, puisqu'on y apprend généralement à lire dans des textes latins (HLF 5, 39 et HLF 7, 150ss.). Certains avaient réagi avant le triomphe de l'esprit nouveau, comme Rollin qui donne «le premier plan qu'on ait proposé pour une étude rationnelle de la langue nationale», où on demande que les écoliers n'aient «plus l'air d'étrangers et d'hôtes dans leur langue maternelle».

La vraie bataille – noyau de la politique linguistique ultérieure – eut lieu à l'époque de l'*Émile* (HLF 7, 90ss.). En 1759, «l'illustre maison de Sorèze» (dans le Tarn) inaugure un enseignement sans latin; elle est tenue par des bénédictins. Un autre ordre «novateur», les Oratoriens, répercutera les tendances lointaines d'un enseignement aristocratique auquel il fut originellement associé. Après tout, une institution comme le Collège des Nobles organisé par Konarski, en Pologne, n'avait pas attendu le milieu du siècle pour rogner l'empire du latin au profit du français. En 1760/1761, l'Académie de Pont-à-Mousson met à l'épreuve la pédagogie de

l'abbé Bouchot et conclut que la méthode «devrait être suivie, quand même elle n'aurait d'autre avantage que celui d'apprendre le français aux enfants avant que de leur enseigner les principes de la langue latine». Enseigner la «Langue nationale» par la théorie d'une seconde qu'on ne connaît pas conduit à ignorer l'une et l'autre. «C'est un abus!». On trouve des idées analogues chez ceux, comme La Chalotais (1763), que l'État consulte ou écoute pour réorganiser l'instruction au lendemain de l'expulsion des jésuites. «Dans toute institution, il faut donner le pas à la langue maternelle».

Brunot examine divers types de documents qui montrent comment la politique linguistique de l'école devint un terrain de combat essentiel: enquête des Parlements après la suppression de la Compagnie; règlements de collèges et de l'agrégation; livres de classe, etc. On y ajouterait des projets de «catéchisme philosophique» comme celui conçu par Turgot, qui met au centre de l'éducation la «réflexion sur sa propre langue» (Fontius/Henschel 1982). La seconde moitié du XVIII^e siècle voit cette «grande nouveauté» qu'«on fit la classe en français» (HLF 7, 103ss.). «Il semble que ce soit en philosophie d'abord que cette rupture avec le passé s'imposât. Les sciences expérimentales qui commençaient à s'introduire pressaient l'abandon du latin». À Reims, le cours de philosophie de l'abbé Migeot est moitié en latin, moitié en français (mathématiques, physique). Dans l'Aube, sur 45 discours publics prononcés par des rhétoriciens en 1765/1766, trois seulement restent fidèles à la langue classique. La mutation est plus importante encore quand elle touche les petites classes, dans lesquelles, au même moment, l'Université de Paris accepte d'introduire la grammaire française de Wailly, tandis qu'à Aix ou Draguignan, on inscrit La Fontaine et Montesquieu au programme. En 1780 paraissent les *Éléments* de Lhomond, qui deviendront par décret de la Convention la première grammaire républicaine. On voit comment l'esprit de l'abbé Grégoire et de Barère se forge dans la génération sensualiste qui précède (bibliographie du sujet dans Aarsleff 1975 et 1982, Ricken 1984, cf. spécialement Chevalier 1972 et Christmann 1981).

La transformation est pourtant limitée par la procédure «comparative» qui marquera longtemps l'apprentissage du français. Le rapport de La Chalotais est très révélateur, à cet égard. «On y voit le projet d'une nouvelle hiérarchie de lettrés dont le sommet ne serait pas nécessairement constitué par les plus versés dans la pratique écrite et orale du latin; plutôt par ceux qui posséderaient le mieux les clés théoriques et la pratique du colinguisme; avec des spécialisations selon les carrières. Dans tous les cas, lorsqu'il

s'agit d'étudier la langue française, il s'agit d'instruction grammaticale et rhétorique fondée sur une science comparative qui ne peut être élaborée que dans le colinguisme» (Balibar 1985, 103ss.). Le poids du passé est lourd et profite par ailleurs de la défaite des Parlements, qui rouvre l'école à l'Église (1776). Les discours de rentrée (autre source interrogée par Brunot) demeurent significativement partagés entre l'usage du français, dont on justifie l'emploi (Rouen, 1771), et le latin, dont on continue d'affirmer la prééminence. L'agrégation des futurs maîtres ne comporte pas d'exercice de langue maternelle. Au niveau universitaire, celle-ci avait été imposée par Colbert dans le cours de droit naturel (1680). Mais la médecine reste fidèle à la tradition, en limitant les failles. Et jusqu'à la Révolution, le Collège de France n'aura pas de chaire consacrée à la langue de l'Europe. Il continuait d'observer la défense de 1684, qui lui interdisait de «dicter ni expliquer en français».

4.3.4. Dans les sciences

Les progrès accomplis pourraient tenir en deux citations. L'abbé Gély, à la fin du règne de Louis XIV: «Quiconque écrirait aujourd'hui en latin trouverait à peine des imprimeurs et des lecteurs. Les questions les plus savantes, les plus épineuses, les plus abstraites, même celles de religion, ne se traitent plus qu'en français». D'Alembert, dans le discours préliminaire de l'*Encyclopédie*: «Notre langue s'étant répandue dans l'Europe, nous avons cru qu'il était temps de la substituer à la langue latine, qui, depuis la Renaissance des lettres, était celle des savants».

Le premier grand renouvellement de la pensée n'avait-il pas choisi le français, dans le *Discours de la méthode*? Pascal préfère parfois le latin et s'en explique dans une lettre à Fermat de 1654. Mais l'étranger montrait la voie. Une partie importante de l'œuvre de Leibniz est en français, dans lequel Huygens donne son *Traité de la lumière* (1678). Fontenelle, Réaumur et surtout Buffon apporteront la reconnaissance nationale qui manquait. Une œuvre comme le *Spectacle de la nature* de l'abbé Pluche (1732ss.), qui figure dans une bibliothèque parisienne sur cinq, joua aussi son rôle. Comment douter d'ailleurs des pouvoirs de précision et d'analyse de la langue familière après la *Justesse de la langue française* de l'abbé Girard (1718)? Diderot dans l'*Encyclopédie*, Condillac dans le *Dictionnaire des synonymes* (cf. Roques 1951), Beauzée puis Roubaud poursuivront le travail de clarification (Chevalier 1972).

4.3.5. *Dans la diplomatie*

Brunot a étudié ici dans un grand détail tactique l'ascension du français (cf. HLF 5, 387ss., et HLF 8:2, 799ss.). La vraie bataille eut lieu dans les relations avec l'Empire, attaché au latin comme à un attribut de sa primauté «romaine» et supranationale. À l'issue de la guerre de Trente Ans, il proteste contre le simple fait d'avoir écrit en français l'adresse d'une lettre latine (1644). Lors des traités de Westphalie (1648), il maintient la tradition, bien qu'affaibli, et la France néglige une bonne occasion de changement. Comme les négociateurs, «Mazarin ne s'intéressait nullement à cette question» (HLF 5, 401).

Brunot fait justice de l'idée selon laquelle le français se serait imposé à partir des traités de Nimègue (1678/1679). Si la convention entre France et Hollande est en français, conformément à une tendance bien établie que partagent l'Angleterre, la Hesse ou le pays de Bade, l'Empire tient ferme. Le médiateur anglais choisit un moment le français, mais «s'excusa quand il vit qu'on lui répondait en latin». La brèche fut élargie à Francfort (1682), où la France, revendiquant le droit de conclure dans sa langue en vertu d'un principe de souveraineté nationale, tendit à faire du latin une langue auxiliaire. Bien reçu des autres pays, ce principe d'indépendance favorisa l'utilisation du français comme langue du libre choix, face à l'allemand impérial. Le pas décisif est franchi avec le traité de Rastatt (1714), rédigé exclusivement dans celle-ci. Une clause de réserve se maintint quelque temps, mais fut abandonnée à Hubertsbourg (1763). Plus significatives encore sont les conventions en français où la France n'est pas participante. Les Hollandais entraînent les Impériaux à se servir de celui-ci lors du traité de la Barrière (1718), suivis très vite par les Scandinaves (1720), les Russes et les Anglais (1734).

5. *L'universalité à l'époque des Lumières*

5.1. *La construction du thème*

Plus que jamais, l'«universalité» du français mêle alors deux aspects qui interfèrent constamment: la réalité de l'expansion, qui peut être très limitée socialement ou géographiquement, et le discours immédiat sur celle-ci. Au moment où la pensée européenne invente l'idée de progrès et se perçoit à travers la bourgeoisie comme moteur d'une histoire en mutation, tandis que l'Europe elle-même prend «pleinement conscience de son histoire commune» (Dardi 1984, 347), une dialectique nourrie de tous les espoirs ou mythes des Lumières s'installe entre le «sujet de la langue» et son objet.

L'époque explique le grand mouvement de rassemblement culturel qu'elle fait naître. Voltaire: «La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue celle de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode, dans les pays étrangers; un Bayle surtout qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; un Saint-Evremond dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire; Madame d'Olbreuse, devenue duchesse de Zelle, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français; c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin» (*Siècle de Louis XIV*, Pléiade, 1047). Et encore, dans une lettre à Madame du Deffand (13 octobre 1759): «Ce qui fait le grand mérite de la France, son seul mérite, son unique supériorité, c'est un petit nombre de génies sublimes, ou aimables, qui font qu'on parle aujourd'hui français à Vienne, à Stockholm et à Moscou. Vos ministres et vos intendants, et vos premiers commis n'ont aucune part à cette gloire».

Depuis que Guy Miège, en 1679, avait proclamé le français «en quelque sorte» langue universelle, on peut suivre l'élaboration du thème. À l'Académie de Soissons, en 1710, est lu un *Discours sur les progrès de la langue française*. Le discours préliminaire de l'*Encyclopédie* la montre «répandue dans l'Europe» tandis qu'au même moment, Diderot célèbre en elle la «langue de la vérité» dans la *Lettre sur les sourds et muets* (1751). En 1756, le Suisse Garcin lui consacre un exposé – en latin – à l'université de Francker.

Le mémoire de Rivarol (paru en 1784) constitue en somme avec celui de Schwab, également bien connu, un essai précoce d'histoire externe de la langue. On en a surtout retenu l'explication de l'universalité par des caractères internes: par ce fameux «ordre logique» dont Garat et Domergue, faisant écho à toute l'école sensualiste, dénoncèrent l'illusion dès avant 1789 (Ricken 1974a). Autant que l'idée de la clarté française (Weinrich 1961, Swiggers 1987), on peut souligner chez Rivarol l'approche des rapports entre langue et société: perspective qui s'affirme plus encore dans le mémoire de Schwab. Celui-ci, dans un environnement intellectuel qui va de Michaelis (*De l'influence des opinions sur le langage et du langage sur les opinions*, 1760), Hamann et Herder vers Schlegel, comprend davantage l'épanouissement du français comme le résultat d'un travail culturel collectif promu par

l'internationalisation d'une classe sociale déterminée. Il conçoit en termes plus historiques le «génie de la langue» et son hégémonie (Rosiello 1961/1965, Christmann 1976).

5.2. Français et religion

5.2.1. Une géographie religieuse?

L'éclat de la pensée critique française en Hollande à la fin du XVII^e siècle, avec Bayle et Le Clerc, et la Révocation de 1685, qui provoque l'émigration de plus de 200 000 Réformés, a donné lieu à l'idée que la francisation galopante du siècle suivant touchait essentiellement les pays protestants. Mais «le point n'est pas facile à faire sur la portée linguistique réelle du phénomène dit du Refuge» (Seguin 1972, 19).

Brunot a voulu la réduire à de plus justes proportions. «Vienne ou Munich, sans Réfugiés, ont aussi francisé leurs mœurs et leur langage» (HLF 8:1, 532; sur la situation à Vienne au XVII^e siècle, cf. Berenger 1982). La cour autrichienne peut rivaliser en images d'Épinal: Marie-Thérèse écrivant à Joseph II en français ou mettant celui-ci au programme du collège qui porte son nom, comme Frédéric II l'imposant à sa cour et à l'Académie de Berlin. L'universalité «de Stockholm à Moscou», disait Voltaire: la Russie, sans protestants, mais par l'effet de circonstances surtout économiques (cf. 5.4.), a également ses images exemplaires de francisation et subit la loi de Paris de manière au moins aussi profonde, aussi durable que la Scandinavie, au moment où l'Angleterre, malgré d'illustres cas particuliers (Walpole, Gibbon, Chesterfield), se détache globalement du français. Si Gustave III de Suède traduit en prose la *Henriade*, Catherine II, qui correspond aussi avec Voltaire, Buffon ou Diderot, entreprend nous dit-on l'adaptation russe du *Bélisaire* de Marmontel.

Encore faudrait-il pouvoir apprécier réellement la compétence personnelle, à partir de documents suffisamment détaillés, comme on l'a fait pour Gustave III (cf. von Proschwitz 1962). Le caractère représentatif de certains personnages titrés pose un autre problème: qu'est-ce que Mme de Charrière a encore de hollandais, demande Brunot (HLF 8:1, 193)? Le cosmopolitisme du prince de Ligne, de Casanova, de Jan Potocki ou de Gibbon, qui vit à Lausanne, n'en fait pas les meilleurs interprètes de la situation du français dans leur pays d'origine. Pour tous les autres, il y aurait encore lieu d'évaluer, si c'est jamais possible, le degré de francisation: terrain des plus mouvants, qui descend vers le jargon utilisé par le comte Benzel, un participant du Congrès de Vienne, quand il écrit que la mort du prince de Ligne fera une „sehr tiefe Sensation“, car celui-ci était „foncièrement gut“.

Le domaine des pays latins illustre à la fois le partage confessionnel évoqué plus haut et le contredit.

En Espagne et au Portugal, le conservatisme religieux se combine avec un relatif isolationnisme pour limiter l'influence française et ses «Lumières». Philippe II avait interdit en 1559 l'étude dans les universités étrangères. La résistance culturelle castillane s'organisera au XVIII^e siècle autour de la Real Academia (1714) et s'exprimera notamment chez Capmany. L'arrivée au pouvoir d'un Bourbon (1700) n'imposera pas le français dans la bonne société espagnole, pas plus que l'immigration d'une main d'œuvre occitane qualifiée ne l'introduira dans les classes populaires. Selon Feijoo (1675–1764; *Paralelo de las lenguas castellana y francesa*), on trouverait environ 3000 personnes qui le comprennent, dans un pays qui «subit un ascendant» mais «ne l'accepte pas» (HLF 8:1, 68). Le Portugal est quant à lui plutôt tourné vers l'Angleterre. Et quand il se réforme avec Pombal, il borne la place du français à l'université.

En Italie par contre, on trouverait à la fin de l'Ancien Régime 150 000 *eruditi* qui le lisent, selon un témoignage d'époque. On s'y donne apparemment sans aucune réticence à la France nouvelle, malgré Rome et la religion. Quelques chiffres encore. Sur 60 000 livres passés en douane à Venise entre 1750 et 1790, 10 000 au moins sont en français (Piva 1973). La colonie des transalpins établie à Parme avoisinerait les 4000. Les souscripteurs de la réédition livournaise de l'*Encyclopédie*, en français, s'élèvent à 1200 qui ne sont pas tous italiens, il est vrai. On y trouve même un futur pape. Voltaire se plaisait à dire de Benoît XIV: «Le français lui est aussi familier que les langues savantes» (HLF 8:1, 109). On pourrait allonger la comptabilité, modulée en courbe chronologique: par exemple avec les éditions successives des manuels de français (Pellandra 1988).

Dans les pays germaniques ayant accueilli des Réfugiés, l'éventail de la francisation due à ceux-ci est très large. Leur influence paraît nulle en Russie (qu'un ukase de 1688 ouvre aux Réformés), déclinante en Angleterre, où les écoles fondées au XVII^e siècle périclitent et deviennent écoles de charité, substantielle au Danemark et un peu moindre en Suède. Riemens (1919) confirme qu'elle est inférieure à ce qu'on aurait imaginé pour la Hollande, où la fusion avec la population est accomplie dans les années 1770. La Suisse offre le cas plus complexe d'une région où la francisation par la Réforme se heurte, au XVIII^e siècle, à un mouvement linguistique contraire résultant de l'opposition aux philosophes. Voltaire doit quitter Lausanne; on sait comment l'*Émile* est lacéré à Genève. Mais le

rôle des protestants dans la presse d'expression française est important (*Bibliothèque italique*, *Mercure suisse*, etc.) sans que leur diffusion leur permette de modifier la frontière linguistique. On a souvent insisté sur la dégradation du français des Refuges, à la suite d'un ouvrage de Prémontval (1759–1762). En Allemagne, la germanisation des noms propres, achevée en 1789, est un autre indice d'assimilation. Le français résiste mal à l'Académie de Berlin, qui rétablit l'allemand dans ses droits dès la mort de Frédéric II. Mais il faut souligner aussi que les Réfugiés le conservent dans leur relations avec les autorités prussiennes, dans les protocoles des presbytères, dans les juridictions spéciales dont ils dépendent. En 1791, il sera encore stipulé qu'aucun tribunal français ne se servira de l'allemand, sauf ordre du roi.

5.2.2. *Jésuites ou protestants?*

Grâce à un certain nombre d'études, et par sa configuration religieuse, l'Europe centrale permet un essai de comparaison entre l'influence respective de l'enseignement jésuite et de l'école réformée, sur la francisation. Par sa promotion des langues vivantes, le protestantisme la servit-elle davantage? On pourrait le croire en considérant en Pologne l'enseignement réformé de Torun – le grand centre protestant du pays – ou de Leszno. C'est dans cette dernière ville que se publie un des premiers manuels de français à l'usage des Polonais. En Hongrie, c'est le pasteur Miklós Liszkay qui donne aussi le premier manuel de conversation pour les nationaux, le *Recueil de dialogues royaux* de 1749, et l'introduction du français dans l'enseignement supérieur est due aux calvinistes transylvains de Marosvásárhely en 1764, «date capitale» (Vörös 1975). On l'étudie également, au même niveau, chez les Réformés de Debrecen «de tradition progressiste, où l'influence des Lumières était plus forte qu'à l'université de Budapest» (alors à Turnau), fondée par les jésuites (Fodor 1975).

On attribuait encore au lycée luthérien de Presbourg le premier enseignement du français dans un collège hongrois. Mais l'initiative doit revenir aux jésuites de Sopron. Tandis que leur programme officiel d'études ne mentionnait pas le français, ils l'ont sans doute introduit à l'inter-nat, au plus tard en 1712–1713 (cf. Vörös 1975). On rompait ainsi avec une orientation scolaire traditionnelle qui, depuis la Contre-Réforme, dirigeait les élèves vers la culture et les universités d'Autriche ou d'Italie (pour le contexte politique, cf. infra). Les jésuites ne pouvaient rester insensibles à une demande de francisation qu'expriment encore le projet scolaire d'Adam Fisor vers 1733 ou l'instauration du cours de français (mais aussi

d'italien, voire de tchèque) au Collegium Theresianum, dont le modèle viennois (1746) sert d'exemple.

En Pologne, le pédagogue Konarsky satisfait la même demande quand il fonde à Varsovie le Collège des Nobles (1741). On y limite la place du latin au profit du français, enseigné deux heures par jour et pendant quatre ans (deux ans pour l'allemand; Nikliborc 1962, § 4). Les jésuites n'auraient pas tardé à comprendre la valeur de la réforme et l'auraient même dépassée, si on envisage leur enseignement dans les faits concrets.

5.3. *La politique internationale du français*

L'évolution de la carte politique du monde aux XVII^e et XVIII^e siècles a exercé sur le destin du français une influence qu'il ne peut être question de détailler ici. Il suffit de songer aux effets, déjà évoqués, des guerres de Louis XIV sur la formation territoriale de la France moderne ou aux avatars de ses colonies. On sait comment les colons établis depuis 1603 en Acadie (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) passèrent sous la couronne anglaise par le traité d'Utrecht (1713) et connurent à partir de 1755 le «grand dérangement» qui les déporte en masse vers le sud, tandis que la France perd encore, par les traités de Fontainebleau et de Paris (1762/1763) le Canada et la Louisiane, dont elle récupérera une partie mais que Napoléon vendra aux États-Unis (Tisch 1959, Brunet 1969, Bouthillier/Meynaud 1972).

En Europe, la dimension internationale des rapports entre langue et politique et leur extrême imbrication apparaissent bien dans les suites du même traité d'Utrecht et de celui de Vienne, en 1738. Par ce dernier, Stanislas Leszczyński troque la Pologne contre la Lorraine, où l'Académie de Lunéville accueille des compatriotes qui se francisent (ils forment la moitié de celle-ci). François de Lorraine reçoit quant à lui en échange la Toscane, où le suivent quantité de ses anciens sujets (HLF 8:1, 115). Si la percée du français reste ici timide, l'imprégnation dut être beaucoup plus profonde dans le duché de Parme, attribué par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) à un fils de la maison d'Espagne qui a beaucoup d'attaches avec Paris et qui, comme on l'a dit, attire dans son petit État tout une colonie ultramontaine allant du ministre (Du Tillot) à la marchande de mode et au cordonnier, selon Casanova (ib., 101ss.).

La paix d'Utrecht avait intégré à l'Empire des Habsbourg les Pays-bas partiellement francophones, d'où la nécessité, à Vienne, de disposer d'avantage de fonctionnaires connaissant la langue des nouvelles provinces pour resserrer les

relations avec Bruxelles. Le mariage de Marie-Thérèse avec François de Lorraine ne fut qu'un élément de francisation parmi d'autres. Celle-ci, quand elle gagne la cour autrichienne, va rayonner vers la Transylvanie, la Roumanie, la Pologne, la Yougoslavie du Nord – mais le phénomène joue également en faveur de la regermanisation qui suivra. Ces répercussions s'incarnent dans l'écrivain hongrois Bessenyei (1747–1811), qui, appartenant à la garde de l'impératrice, ne pouvait échapper à la vogue de Paris. Cet admirateur de Voltaire savait le français, mais, de manière significative, il ne s'en servit pas dans son œuvre: le combat pour l'affirmation du hongrois contre l'hégémonie latine l'occupait suffisamment. Comme dit Brunot, «le but ne pouvait être de substituer une sujétion à une autre» (HLF 8:1, 14ss.). Le Burgtheater de Vienne, où Marie-Thérèse installe en 1752 une troupe française, peut temporairement servir de modèle (Kreissler 1973). Mais il retrouve à partir de 1780 une domination de l'allemand qui touche de la même façon le théâtre à Budapest, Bucarest ou Belgrade.

Brunot souligne régulièrement comment le français «féconda» les talents étrangers. Celui-ci sut en effet, dans plusieurs cas, s'associer à l'émancipation d'autres langues et à l'idée d'indépendance. L'écrivain Pétzeli n'éprouve aucune difficulté à plaider en français la cause du hongrois (HLF 8:1, 21), comme la francophilie de Trédiakovsky, qui traduit le *Télémaque*, ne l'empêche nullement de se montrer parfait patriote, à la tête de la *Société des amis de la langue russe* (ib., 528). Quand la Transylvanie de la fin du XVII^e siècle devient autrichienne, l'attachement au français manifesté par François II Rakoczi, qui veut résister, prend une valeur politique. Elle est plus large chez tous ceux qui sont d'abord sensible à la langue des «philosophes» et de la libération de l'homme: le voltairien hongrois Fekete, dont toute l'œuvre imprimée est en français, le moine yougoslave Martinovic, qui choisit la même langue pour exposer sa conversion matérialiste (1788; cf. Franolic 1975, 70). En Pologne, le partage de 1772 réduit la présence publique du français, telle qu'on la connaissait sous Poniatowski. La fameuse Commission de l'Éducation nationale, premier ministère de l'instruction publique de l'histoire polonaise, créé sous le protectorat russe, privilégie l'allemand (Nikliborc 1962, §§ 8 et 13). Mais on continue d'utiliser le français pour traiter du destin du pays, comme Wielhorski, dont l'intervention auprès de Rousseau suscite les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (HLF 8:1, 476). L'«internationale franco-progressiste» s'appuie en outre sur les loges maçonniques (ib., 474, 459 et 598).

Les réactions à la francophilie forment un autre chapitre, riche d'imaginaire nationaliste: dans les réponses hautaines des parlars plus «énergiques» – l'espagnol selon Capmany, l'anglais d'après Rutledge – ou dans les rapports passionnels qu'entretiennent avec le français Alfieri et le Sturm und Drang.

5.4. Rôle de l'économie: l'exemple russe

Comme toile de fond des mouvements politiques généraux qui influent sur la diffusion du français, l'économie joue un rôle qui échappe à notre propos. Un fait commercial en apparence mineur peut prendre des proportions inattendues. Passées de mode à Paris, les peaux de castor venant d'Acadie rendent moins intéressante une colonie que l'on abandonne plus facilement à la domination anglaise, avec les suites connues. La vie économique prend, pour répandre le français, des voies originales. L'essor du tourisme montagnard en Savoie y renforce ses positions (HLF 8:1, 395); c'est la gastronomie française qui imposera la langue dans un certain type d'enseignement, en Yougoslavie (Franolic 1975, 147).

La Russie est sans doute le pays où le succès du français, au XVIII^e siècle, est le plus directement lié à l'économie, et le moins dépendant de faits religieux ou politiques (Mikhaltchi 1971). Elle se méfiait traditionnellement des langues évoquant l'Église catholique. En 1631, on recrute des artisans en spécifiant que les Français «et autres de religion romaine» seront écartés. Par contre, elle s'ouvre d'autant plus favorablement à l'Allemagne ou à la Hollande réformées qu'elle accroît avec elles ses relations commerciales. Pierre le Grand, qui les prend pour modèles, parle hollandais et veut qu'on se serve de l'allemand à sa cour. En outre, la construction de Saint-Petersbourg, qui attire tant d'artisans étrangers, ne développe que faiblement le français. La colonie des tailleurs de pierre, des menuisiers ou tapissiers qui apportent le savoir de France périlite et on s'arrange pour que celui-ci soit diffusé en traduction, ce qui réduit encore l'influence linguistique (suicide de Volkov; HLF 8:1, 496).

Deux générations plus tard, Diderot pourra écrire: «Aucune nation en Europe qui se francise plus rapidement que la Russie, et pour la langue et pour les usages». L'emprise sociale est assez large, en effet. Ce n'est pas seulement devant la tzarine Elizabeth que l'on joue en version originale le *Père de famille*, en 1761. «Les représentations furent d'abord réservées à la Cour; mais (...) en 1767, les comédiens furent autorisés à donner des spectacles publics» (ib., 508). Des

journaux français voient le jour, comme la *Gazette de Saint-Petersbourg*. L'expansion est principalement due aux «outchitels», Français venus en Russie pour exercer des métiers divers mais qui n'y trouvèrent pas la réussite et s'improvisèrent maîtres de langue. «Il en pleut ici comme des insectes», écrit-on de Pétersbourg. L'histoire littéraire fourmille de témoignages concernant une francisation qui fut des plus durables. Pouchkine écrit à Tchaadaïev: «Je vous parlerai la langue de l'Europe, elle m'est plus familière que la nôtre» (cité par A. Gide dans sa préface à la *Dame de pique*). Rappelons qu'elle est utilisée dans certains passages de *Guerre et paix* et qu'on fait dire à un personnage de *Crime et châtiment*, vers la fin de la deuxième partie: «Petite mère veut m'apprendre le français parce qu'il est temps de commencer mon éducation».

5.5. Les critères de la francisation

Brunot met en œuvre une grande variété de critères, qu'il serait vain de vouloir systématiser – surtout quand leur utilisation est aussi nuancée. On se borne à mentionner quelques-uns de ceux dont il souligne régulièrement les limites.

5.5.1. Sciences et Lettres en français hors de France

Ainsi que le suggérait Gibbon, c'est l'Allemagne qui a surtout donné l'exemple du choix du français comme langue de la pensée. «Plusieurs étrangers ont saisi l'occasion de parler à l'Europe dans ce dialecte commun, les Allemands peuvent se prévaloir de l'autorité de Leibniz et de Frédéric, du premier de leurs philosophes et du plus grand de leurs rois» (HLF 8:1, 284). Dans les pays dont la langue n'a pas de diffusion internationale, on cherche un successeur au latin. En Russie, celui-ci reste en concurrence à l'Académie des Sciences avec le français et l'allemand (ib., 525). Mais on sait la mesure prise par Frédéric pour l'Académie de Berlin. Dans le même sens, des savants de pays méridionaux préféreront s'adresser à leurs collègues du Nord dans une langue romane. Le règlement de l'Académie des Sciences de Turin stipule qu'elle publie uniquement des dissertations en latin et en français; un certain Fontana fait traduire en français son traité sur les poisons, pour pouvoir l'offrir à l'Académie d'Uppsala (Dardi 1984, 363). Le choix de la langue va pratiquement de soi quand il s'agit d'un traité de vulgarisation dédié à un grand personnage, comme les *Lettres à une princesse d'Allemagne* du Bâlois Euler, publiées à Saint-Petersbourg. Autant de circonstances qui imposaient le français.

Concernant les écrits français «du dehors», il faut en effet prendre en compte des critères relatifs à la nature du texte, à son milieu de production et au public visé.

À côté des travaux scientifiques, on distingue d'abord des écrits d'histoire ou de politique européennes, comme les *Institutions* de Bielefeld ou les essais relatifs à la Pologne. Une troisième catégorie de textes reflète la conversation ou l'échange épistolaire: *Histoires secrètes*, mémoires, etc. Il faut encore envisager le milieu, par lequel Brunot, dans un certain nombre de cas, limite la valeur propre du ralliement au français. Les écrivains «naturalisés» parisiens sont à mettre à part: les d'Holbach, les Grimm, les Ramsay (rôle de leurs débuts en tant que précepteurs). Des écrivains suisses comme Muralt (HLF 8:1, 173; Riesz 1979), feraient pour peu oublier qu'ils ne sont pas du pays romand. Van Effen, Hemsterhuis ou Madame de Charrière (ib., 192) n'exprimeraient que la culture de milieux restreints, voire «isolés». On invoque souvent Hamilton et le grand style de son *Comte de Grammont* (1715). «Quoique Irlandais de naissance, il avait été élevé en France dès son bas âge», rappelle Gibbon. On a déjà vu que ce partisan du français universel vit à Lausanne, comme Beckford, l'auteur du *Vathek*, a habité Genève. Restent deux Anglais dont les écrits français appartiennent à un genre à la fois plus significatif et plus ambigu, la lettre: Chesterfield et Walpole.

L'Italie montre aussi le rôle des lieux et conditions d'écriture. On distinguera les purs cosmopolites (Baretti, Denina, Caraccioli, Casanova) et les auteurs qui écrivent lors d'un séjour transalpin, tels Galiani (Ciureanu 1952; un colloque lui a été consacré en 1972) et Goldoni (colloque en 1970: cf. surtout Folena 1970). Comment Denina écrirait-il la biographie de Frédéric II autrement qu'en français? L'influence de celui-ci sera durable. Manzoni, qui l'utilise dans sa *Lettre sur l'unité de temps et de lieu*, n'était pas pour rien le petit-fils de Beccaria, qui remercie l'abbé Morellet de l'avoir traduit dans la langue de l'Europe. Mais la primauté reconnue ou concédée dans les faits (cf. une lettre de Spallanzani dans Dardi 1984, 363) peut s'exprimer de manière encore plus frappante. *Minna de Barnhelm*, de Lessing, «pièce patriotique et gallophobe, fut représentée à Berlin en français» (HLF 8:1, 616).

5.5.2. Journaux, correspondances

Le Centre d'Études des Sensibilités, à Grenoble, a établi (1978) un inventaire de la presse classique. Celui-ci donne l'image la plus complète du réseau serré qui couvre l'Ancien et le Nouveau Monde. Sous l'entrée *Gazette littéraire*, par

exemple, on trouve à la suite celles de Berlin, La Haye, Québec et Varsovie. Quant aux gazettes en général, elles sont d'Amsterdam (1663–1795; sur la presse française en Hollande: HLF 5, 264ss.), de Berlin (HLF 8:1, 570), de Berne (1689–1795), de Bruxelles (1649–1791), de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Domingue (8:2, 1078ss.), de Saint-Petersbourg (8:1, 521), etc. En notant au passage l'essor de la presse féminine (17 périodiques au XVIII^e siècle), retenons encore la *Spectatrice danoise* de La Beaumelle, au succès très caractéristique. Devenu la coqueluche de Copenhague, il se vit offrir la chaire de français à l'université.

On connaît bien des exemples où les prétentions linguistiques ne furent que «des perruques sur des têtes danoises ou allemandes» (HLF 8:1, 409, 435, 612, etc.). La correspondance alsacienne de 1789 examinée par Imbs (1954) montre au contraire une très bonne maîtrise du français, au moment où celui-ci réussissait «à s'installer dans une zone relativement large de la bourgeoisie». «Nous sommes en tout cas loin des monstres d'écriture rencontrés par Brunot». Indépendamment de la qualité de la langue (un vaste problème en soi), le choix du français devient particulièrement probant dans les correspondances entre nationaux: entre les Hollandais ten Hove et van Goens (HLF 8:1, 199–200), entre Moszynski, directeur du théâtre polonais, et Stanislas Poniatowski (ib., 485), ou encore dans les lettres que Beccaria et Pietro Verri adressent à leur compatriote Biffi. En Suède, la coutume voulant que les gens d'un certain milieu s'écrivent en français daterait de 1660. Elle gagne les gouvernants allemands «dès l'époque de la guerre de Succession d'Espagne» (ib., 609). Mais elle se fossilise et se réfugie parfois dans le seul libellé de l'adresse, comme chez Lessing.

5.5.3. Mesurer l'expansion

Certains critères favorisent des estimations chiffrées, bien nécessaires pour nuancer des affirmations de caractère trop entier (Voltaire à Berlin: «Je me trouve ici en France»). Le domaine de l'histoire du livre s'y prête particulièrement, comme le montre Dardi (1984) pour l'Italie. On a déjà cité le comptage douanier des ouvrages passés par Venise (un sixième en français). Dans le catalogue des libraires Faure, à Parme, les écrits ultramontains occupent plus de 300 pages, les œuvres en italien 126 (HLF 8:1, 103). Les réimpressions de livres français réalisées sur place, comme celles de l'*Encyclopédie* en Toscane, sont aussi instructives. Le critère des traductions n'est pas facile à manier. Leur nombre, le domaine où elles interviennent, l'ampleur du

travail qu'elles supposent peuvent donner l'impression de limiter l'étendue de la francisation. On croirait que l'abondance des adaptations italiennes d'orateurs sacrés ou de *Iphigénie* désigne le public des collèges, une audience chrétienne et moins francisée qui se méfierait des Lumières. Mais on ne compte pas moins de dix traductions du *Zaïre* de Voltaire et une demi-douzaine d'éditions italiennes de la *Nouvelle Héloïse*. Un examen cas par cas s'impose.

Le Père Bouhours, en 1671, écrivait que les Flamands de Belgique semblent se faire «un honneur» de délaisser leur langue maternelle pour le français, que le peuple de Bruxelles apprend «presque aussi tôt que la sienne». On a montré au contraire qu'un siècle plus tard, les trois-quarts des actes notariés de Bruxelles sont encore rédigés en flamand – le quart d'actes en français ne reflétant certainement pas, en outre, la réalité parlée (Hasquin 1979). «En 1780, la francisation de la population flamande de Bruxelles n'était pas encore irréversible» (ib., 200). Les actes de décès envisagés par Arveiller (1974) pour Monaco manifestent une lente mais constante progression; le premier acte complètement écrit en français date de 1740. La concurrence de l'italien persista cependant, dans les mêmes registres, au gré des changements politiques.

5.5.4. L'enseignement du français

L'histoire de cet enseignement peut être replacée dans le cadre général de l'apprentissage des langues étrangères à partir de Collison (1982). De la Renaissance à la fin de l'Ancien Régime, elle s'organise autour d'une tension, à la fois méthodologique et sociale, entre un enseignement élitiste de caractère pratique et un enseignement public davantage tourné vers la transmission théorique ou livresque. L'évolution se marque par exemple dans les manuels français destinés à la Suède (Hammar 1980): modelés d'abord sur l'apprentissage «direct» et «naturel» par la conversation, comme dans l'éducation privée de la noblesse, ils accroissent progressivement la part de l'analytisme et de la mémorisation des règles grammaticales. La séparation entre un enseignement aristocratique faisant une grande place traditionnelle au français et une instruction publique assez fermée à celui-ci est bien illustrée par l'Angleterre (Salmon 1986). L'accent reste mis sur les langues classiques, quand ce n'est pas sur les langues orientales. En Hollande, par contre, l'école française sera rapidement subventionnée (de façon régulière au XVII^e siècle). Bayle y trouve «douze écoles de français pour une de latin».

L'université de Franeker consacre une chaire à cette langue «devenue partie essentielle de l'édu-

cation», comme dit un Hollandais du temps, Halma. Mais ceux qui l'enseignent à Leyde n'ont pas de véritable titre académique (Riemens 1919, II, § 5). Leur collègue de Budapest, où Marie-Thérèse fait créer en 1769/1770 un cours de français, à côté de l'escrime et de la danse, n'est guère mieux loti. Son traitement n'est pas celui d'un professeur à part entière (Vörös 1975). Il fut du reste supprimé peu après, ce qui peut signifier beaucoup pour le statut de la langue ou la fréquentation du cours en question.

6. La Révolution française

La Révolution marque une grande intervention de l'État dans le domaine linguistique – action d'une ampleur incomparable à ce qui avait pu être entrepris auparavant. L'idéal démocratique d'une participation de tous les citoyens à la vie publique détermine une exigence d'intercompréhension à laquelle s'opposent surtout la vigueur et la diversité des patois. Dans l'été de 1790, l'Assemblée nationale, partant du principe que «l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution», chargea l'abbé Grégoire d'établir un rapport sur la situation linguistique de la France. De Certeau/Julia/Revel (1975) ont rappelé les conditions de l'enquête et analysé en détail les résultats, en mettant l'accent sur les mythologies et mentalités à l'œuvre dans les réponses. L'essentiel de celles-ci avait été publié par A. Gazier (cf. Droixhe 1981). L'abbé Grégoire présenta en 1794, à la Convention, son fameux rapport intitulé *Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Il en ressortirait que, sur environ 25 millions d'habitants, 6 millions au moins ne connaissent pas du tout le français, principalement dans le Midi. Un chiffre égal n'en aurait que quelques notions et la moitié seulement de celui-ci parlerait un français correct. Le tome IX de l'HLF de F. Brunot reconstitue avec ferveur cette «politique de la langue» que la critique ultérieure a voulu interpréter de manière moins idéaliste.

6.1. Rupture ou continuité?

La Révolution constitue-t-elle une «rupture épistémologique», du point de vue de la conception et du statut de la langue? Instaure-t-elle un nouveau paradigme, un système propre de réflexion et d'action sur celle-ci? La richesse de la linguistique des Lumières (cf. les travaux de Foucault, Aarsleff, Ricken, etc.) permet souvent d'y trouver la formulation littérale de concepts devenus centraux dans l'idéologie linguistique de la Révolution, à l'état de principes moraux. Schlieben-Lange (1976ss.) insiste sur la réduction banalisa-

trice par laquelle le débat théorique du XVIII^e siècle donne alors lieu à des clichés de politique culturelle. Chevalier/Désirat/Hordé (1976) et Hordé (1977) montrent comment l'homme de la Révolution, devenu pleinement «sujet» d'une histoire conçue de manière volontariste, construit une «stratégie» éducative à partir de ce que le sensualisme condillacien désigna précisément comme la clef de cette histoire – «mesure des idées des hommes» (Turgot) et levier du futur: le signe. L'Idéologie reprend à Condillac (Porset 1973, Auroux 1982) le projet d'un savoir qui, «réglant la série ordonnée des facultés, en comprenant la hiérarchie et le fonctionnement, est maître de combiner indéfiniment ses idées» (Hordé 1977, 49). «La passion avec laquelle la Révolution considère les faits linguistiques, les récriminations contre l'*abus des mots*, le lien indissoluble unissant maîtrise de la langue et vie civile, la foi dans le pouvoir démiurgique de la parole, la confiance corrélatrice en l'éducation par le langage»: autant de motifs élaborés avant 1789 et qui vont «s'éprouver dans le vif de l'expérimentation politique» (Vecchio 1982, 13–24; Bochmann 1981, Renzi 1981, Busse 1985 et 1986; cf. ci-dessus 3.3.3.).

6.2. Écriture et oralité

La valorisation du français répond par ailleurs à une exigence d'universalité pratique développée auparavant. L'abbé de La Chapelle avait encore plaidé pour la primauté du latin comme langue internationale (1763). Mais on demande désormais que cette dernière se prête intégralement à l'usage courant. «Je veux que notre langue savante puisse se parler» (Michaelis, en 1759). Les conceptions de Rousseau sur l'importance de la voix et son opposition au dessèchement des langues écrites poussaient dans la même direction. Les Idéologues reprendront l'idée. «La diffusion des sciences, et leur développement, seraient assurés dès lors qu'il existe une relation d'inclusion entre l'oral (système de signes) et l'écrit (signes de signes), entre langue commune et discours scientifique» (Hordé 1977, 56).

En faisant de la langue un instrument capital de démocratisation et en renforçant son caractère d'épreuve décisive pour le rôle à tenir dans la société, la Révolution reflète-t-elle aussi ce qui fait d'elle une bataille de langage? «Elle substitue à la lutte des intérêts pour le pouvoir», écrit Furet (1978, 73), «une compétition des discours pour l'appropriation de la légitimité. Ses leaders font un autre «métier» que celui de l'action; ils sont des interprètes de l'action. La Révolution française est cet ensemble de pratiques nouvelles qui surinvestit le politique de significations symboliques». Ajoutons que l'Ancien Régime est

traversé par une «évolution générale de l'éthique de la discussion», laquelle était «conversation aimable» au XVII^e siècle (Strosetzki 1978/1984), puis davantage «débat argumentatif public ou semi-public» sous les Lumières (songeons au *Rêve de d'Alembert* de Diderot).

Alors que la Révolution vit au quotidien le pouvoir de la parole, l'institution idéologique finira par opposer à celle-ci la supériorité régénératrice de l'écriture. On peut y voir tout à la fois la réaction d'un principe d'ordre et la volonté de consacrer le changement pour toujours. Pour Furet/Ozouf (1977, 364), il est remarquable «que ce soit la Révolution qui ait souligné avec le maximum d'intransigeance les bienfaits de la culture écrite, par opposition à l'influence néfaste de la tradition orale». «Cette croyance, qu'elle léguera aux générations républicaines du XIX^e siècle, fait partie de l'idéologie qui la constitue, et selon laquelle sa fonction est d'arracher d'un coup les communautés à leur passé, pour leur ouvrir un autre avenir. L'écrit est conçu comme l'instrument de rupture avec la vie quotidienne de l'Ancien Régime». Ceci a pu conduire le jacobinisme à sous-estimer l'efficacité de la lecture publique des décrets en traduction, dans les clubs locaux.

6.3. Le français national, de la théorie à la pratique

Pour mieux dégager l'originalité de la Révolution dans sa volonté de promouvoir le français, on a discerné trois aspects de celle-ci (Vecchio 1982, 24): la sensibilité au prestige du français en tant que grande langue de culture et instrument de communication internationale («fait esthétique-littéraire»); l'intention centralisatrice («fait politique»); l'objectif égalitaire («fait social»). Mais le principe de l'unité linguistique de la nation n'a pas revêtu immédiatement le caractère impérieux, contraignant, qu'on lui connaît. Schlieben-Lange (1976ss.) distingue ici trois phases dans l'action révolutionnaire. On procède d'abord par la traduction des lois dans les langues régionales, depuis 1790; l'échec du système est illustré par le bureau de traduction de Dugas pour le domaine occitan. En 1791/1792 s'élabore l'idéologie de la langue nationale unique, débouchant au cours des deux années qui suivent sur le principe d'une imposition autoritaire par l'école obligatoire. À partir de 1794, l'argumentation se figerait dans le discours politique; la discussion porte sur l'application pratique. Mais on sait que celle-ci interviendra réellement bien plus tard, avec Jules Ferry (1881/1882). L'«idéologie de l'école» alors développée ne coïncide en rien avec «l'histoire de l'école» (Furet/Ozouf 1977, 113).

On note d'autre part un balancement significatif entre la diffusion/appropriation démocratique de la langue nationale, y compris le débat sur celle-ci, par exemple en matière de néologie (S. Mercier), et le besoin sans cesse renaissant d'autorité linguistique, la médiation entre les deux pôles étant assurée par la notion, passablement ambiguë, de «discipline républicaine». On a parlé d'un «sur-moi grammatical collectif» (Vecchio 1982, 21) investi dans le parlement ou la presse: le typographe deviendra «un instituteur public de langue et de législation» (Barère). Le rejet de la grossièreté sera un acte patriotique accordé à «la mâle austérité de la démocratie». Le processus engendra de nouvelles institutions grammaticales, dominées par Urbain Domergue (cf. Busse 1981). Directeur du *Journal de la langue française*, celui-ci fonde en 1791 la *Société des amateurs de la langue française*, qui doit remplacer l'Académie. À partir de 1795, le relais est assuré par la Classe des Sciences morales et politiques de l'Institut, dont le personnel appartient surtout au groupe des Idéologues (Destutt de Tracy, de Gérando, Garat, Volney, Cabanis). Les mémoires linguistiques de l'Institut sont particulièrement suggestifs (Ricken 1974b, Chevalier 1976).

6.4. L'émigration et la diffusion du français

Jusqu'en 1795, des émigrés nobles ou bourgeois, des prêtres non-jureurs trouvent refuge en Italie, en Allemagne, en Angleterre, où ils développent l'enseignement du français, relayant l'action des Huguenots de 1685. Le cas de la Grande-Bretagne est exemplaire. Les émigrés s'y comptent par dizaines de milliers (cf. Weiner 1960). On enregistre la présence de 10 000 ecclésiastiques où se recrutent instituteurs et surtout précepteurs privés (Bellenger 1986); les jésuites anglais, en outre, sont rapatriés (ils reprennent par exemple Saint-Edmund's College).

7. Le XIX^e siècle

7.1. Restauration et monarchie bourgeoise (1815–1848)

L'unification linguistique de la France continue de se développer dans le cadre de la centralisation administrative issue de la Révolution, en bénéficiant désormais des mutations démographiques, techniques et éducatives qui caractérisent le XIX^e siècle. Dans la première moitié de celui-ci, c'est la révolution industrielle, avec sa logique propre, qui agit en priorité. Une date-pivot est fournie par les événements de 1848, quand est établi en France le suffrage universel pour les hommes.

La population française et en particulier celle des villes croît considérablement, augmentant le poids des zones où le brassage linguistique, facteur d'unité, est intense. Elle avait été relativement stable de la fin du Moyen Âge au XVII^e siècle. Entre 1800 et 1900, elle passe à peu près de 25 millions d'habitants à plus de 40 millions. Paris comptait, au début du siècle, un gros demi-million de personnes; en 1850, elle a en plus d'un million; vers 1900, le chiffre initial a quintuplé.

Pendant la Restauration (1814–1830; cf. Saint-Gérard 1980–1983), l'encadrement scolaire demeura pauvre et ce n'est qu'en 1832 que fut institué un enseignement primaire d'État qui n'était pas encore obligatoire. L'action de Guizot (1832–1837) tendit à ouvrir celui-ci et il fut stipulé que l'apprentissage aurait lieu sur la base de textes français et non latins, la connaissance de l'orthographe devenant obligatoire pour l'obtention d'un emploi public. Au moment où on prenait ces mesures d'alphabétisation, l'officialisation de la norme graphique maintenait la hiérarchie sociale dans une partie importante de la langue (Cohen 1973, 251). S'y joignit l'obligation de respecter la grammaire telle que l'avaient codifiée Noël et Chapsal (1823). L'institution linguistique reflète le souci d'un nouvel ordre, porté par la haute bourgeoisie conquérante de la Monarchie de Juillet (1830–1848), qui déplace la référence culturelle des salons aristocratiques (Stendhal) vers les cafés et salles de rédaction des journaux (Balzac, Michelet, E. Quinet).

La presse continue de soutenir l'expansion d'un français que les écoles romantique et réaliste ressource aux langages quotidiens (Hugo, *Réponse à un acte d'accusation*), aux vocabulaires techniques et régionaux (Balzac), à la «langue entière», comme dit von Wartburg (1965, 217ss.). Mais le patrimoine commun se stabilise en entrant dans des œuvres – parfois les plus grandes – que popularisent la *Revue des deux mondes* (1831) ou la *Presse* d'Émile de Girardin (1836), journal à prix réduit qui passionne par ses feuilletons, sans dépasser les 40 000 exemplaires. Comme il l'avait été par La Fontaine ou les «magasins» de Mme de Beaumont, le langage des enfants est modelé par le *Magasin pittoresque* ou le *Musée des familles*.

De nouveaux facteurs de recul des langues régionales sont entrés en action. En vigueur depuis la Révolution, la conscription est limitée par le tirage au sort, mais la procédure du remplacement favorise l'acculturation de personnes d'origine modeste. L'industrialisation n'exerce pas non plus des effets linguistiques simples: elle freine la scolarisation, et donc un certain type d'accession au français commun, qu'elle est cependant censée développer par la concentration ouvrière. Le chemin de fer aurait-il fait de

même, en unifiant d'abord, comme autrefois, les abords des principales voies de pénétration? Mais peut-être n'est-ce qu'une autre vue de l'esprit. L'expansion, pour le reste, porte le français bien au delà, vers de nouveaux territoires coloniaux, et spécialement l'Algérie. Dans le même temps, le français réaffirme sur le terrain européen son image de langue de liberté: après que Mickiewicz l'ait représentée au Collège de France (cf. aussi 9.2.), Marx choisit la langue des Révolutions pour la *Philosophie de la misère*.

Le français n'a d'ailleurs pas ce monopole, comme le montre l'exemple corse. Rattachée à la France au XVIII^e siècle, l'île ne fera l'objet, pendant longtemps, que d'une bien molle politique d'assimilation (Thiers 1979). Il semble aujourd'hui permis de dire qu'en rompant le «sceau de l'italianité», l'emprise française a elle aussi contribué, à son corps défendant, à la reconnaissance d'une identité.

7.2. *La montée démocratique (1848–1914)*

Comme la période précédente est marquée par la loi scolaire de 1832, la tendance démocratique traversant celle-ci culmine avec les lois qui, de 1881 à 1886, organisent en France l'enseignement gratuit, obligatoire, neutre et laïc – même si, comme on va le voir, il y a encore une marge du principe de l'alphabétisation française pour tous à la réalité. Il faut préciser aussi que l'accession à la culture commune pour un plus grand nombre avait été stimulée déjà par la loi Falloux de 1850, qui rouvrait la porte à l'enseignement confessionnel, après une période de monopole d'État (Cohen 1973, 277ss.). L'école chrétienne refleurit, avec des maîtres peu formés mais qui instruisent en français, au détriment des patois (cf. Vigier 1979). Quant au latin, son recul est constant. Digne successeur des maîtres de Sorèze, l'historien Victor Duruy, ministre de l'Instruction sous Napoléon le Petit, ose créer les humanités sans langues classiques. La composition poétique latine disparaît vers 1880. En 1902, on étend à tous les lycées et collèges l'enseignement secondaire avec sections «modernes» et on supprime peu après l'obligation de présenter en latin la thèse secondaire du doctorat ès lettres.

«Les hommes dont l'instruction a été insuffisante prennent un nouveau bain de français au régiment». Si le Second Empire maintient la conscription traditionnelle, la situation change après 1870, quand s'impose le modèle républicain de la «nation armée». Dans un premier temps, on appelle tous les hommes pour une période allant de six mois à cinq ans, sauf les enseignants et les membres du clergé – qui ont le moins besoin d'éducation linguistique. Le régime est rendu plus uniforme en 1889 et surtout en

1905. Élève, soldat, électeur: le Français, dans ces trois rôles civiques majeurs, est régulièrement confronté à la langue nationale. Le suffrage universel, même peu efficace avant 1870, intensifie autour de lui une propagande qui diffuse d'autant mieux celle-ci que la presse dispose de moyens nouveaux: tirage accru par l'utilisation du «papier de bois» (v. 1840), rotative (dans les années 1870), linotype. Pas de lien simple, non plus, entre choix politique et unification. Tandis que la droite, soucieuse de conserver l'électorat des campagnes, y diffuse massivement et gratuitement sa propagande en français, le conservatisme maintient son union traditionnelle avec l'attachement aux parlers régionaux: solidarité qu'incarne le légitimiste Roumanille, qui participe avec Mistral à la fondation du Félibrige occitan (1854).

7.3. La diffusion du français: l'exemple anglais

Sur la scène internationale, le français demeure, avec les contradictions inhérentes à ce statut, la langue des «Lumières» – des élégances ou des libertés. Si l'aristocrate Soloviev s'en sert dans son manifeste œcuménique de *la Russie et l'Église universelle* (1889), c'est avec d'autres références en tête qu'y recourt Bakounine, également d'origine noble (cf. aussi 5.4.).

L'ambiguïté de ce statut semble bien illustrée par le cas anglais, où se combinent, dirait-on, gallophobie résiduelle de l'âge des Stuart et intérêt pour le français dans les classes montantes. Dans les écoles secondaires les plus prestigieuses, les «public schools» bénéficiant de généreuses dotations privées, la primauté des langues classiques restreint l'ouverture aux langues vivantes, même si, vers 1860, la moitié des 2700 élèves fréquentant six de ces établissements étudient le français (Gerbod 1988). À Eton, cependant, un seul élève sur dix est dans ce cas. L'apprentissage du français ou de l'allemand est plus répandu dans les «écoles d'actionnaires» ou les «Mechanics' Institutes», tournés vers le commerce et l'industrie (où «la langue française apparaît recherchée par un public important à des fins utilitaires»), et chez les jeunes filles, sur qui ne pèse pas l'impératif du grec et du latin. «Dans l'école la plus renommée du Royaume-Uni, le London Collegiate School for Ladies, 250 élèves apprennent le français dans les années 60» (Gerbod 1988, 11). À l'université, l'étude du français et des langues vivantes en général ne paraît pas favorisée. Celles-ci font leur entrée officielle, tardive, à Oxford avec la création de la Taylorian Institution (1835), tandis que l'enseignement facultatif du français date de 1844. Même situation marginale à Trinity College (Dublin) ou en

Écosse. Sur ces questions, voir encore Clapton/Stewart 1929 et Timms 1983.

Rien d'étonnant à ce que les écoles de guerre (comme Sandhurst) exigent au contraire la pratique d'une langue étrangère à l'examen d'entrée. Le français garde par ailleurs sa position traditionnelle – prioritaire et souvent exclusive – dans la diplomatie. Langue du commerce, il suivra la double expansion du capitalisme international et du colonialisme, en Afrique et en Indochine, de 1878 à la première guerre.

8. Le XX^e siècle

8.1. Le brassage social

En France, l'unification linguistique entreprise par l'école de la Troisième République se poursuit: au début du siècle, près de 16% du corps électoral est encore analphabète (Furet/Ozouf 1977, 58). À l'«explosion scolaire» des années 1949–1963 succède une augmentation globale des effectifs qui porte ceux-ci, entre 1969 et 1981, de 23 à 25% de la population. La concentration urbaine continue de progresser. Au milieu du XIX^e siècle, un quart de la population française vivait en ville; à la veille de la première guerre, les citadins sont déjà près de 45%. Le développement des communications, le service militaire, les deux conflits mondiaux, la croissance des partis et syndicats favorisent un brassage des masses qui tend d'une certaine manière à faire du français «une langue commune et non plus un idiome dominé par une élite» (Sauvageot 1962).

8.2. La communication de masse

Désirat/Hordé (1976, 48ss.) soulignent combien la mise en place de l'appareil d'État de la démocratie bourgeoise entraîne un juridisme envahissant toute la vie sociale et «enserrant les initiatives individuelles dans des stéréotypes linguistiques». Le développement du secteur tertiaire et des techniques de polycopie a servi le besoin de standardisation. Homogénéité de l'expression encore accrue par la concentration de la presse. En 1882, on comptait 90 titres parisiens pour 252 journaux provinciaux; après la deuxième guerre, les premiers ne sont plus qu'une trentaine et les seconds environ 180; en 1981, ils sont respectivement 19 et 75. L'évolution du livre va dans le même sens. Entre 1960 et 1970, l'édition française double sa production par titre. En 1977, les inscrits des bibliothèques sont deux fois plus nombreux que sept ans auparavant. La communication audio-visuelle de masse répand essentiellement la norme orale parisienne: par la radio depuis 1921, le cinéma parlant dans les années trente, la télévision depuis 1937.

8.3. Réduction et résistance des diversités

Les dialectes et patois sont les premières victimes de l'uniformisation. Dauzat constate dans les années '20 qu'une grande partie des parlers d'oïl, en France, a disparu et on peut craindre que les parlers d'oc ne soient bientôt plus qu'un signe de reconnaissance entre gens du terroir et gens de la terre» (Brun 1946). Là où le parler régional subsiste, il évolue vers «une espèce de langue familière» qui représente «d'étape intermédiaire avant la disparition» (von Wartburg 1965, 273).

La disparition des dialectes a provoqué un sursaut illustré par la loi Deixonne de 1951 (cf. 9.3.3.). L'enjeu de la dialectologie n'est plus seulement de sauver ce qui peut l'être, mais de préserver le «dynamisme culturel et linguistique de la France» (Guiraud 1968), contre un excès de centralisation. La conscience de la diversité géographique et sociale du français est encouragée par l'essor de la sociolinguistique, tandis que l'attention portée à la langue orale définit celle-ci comme un champ propre, de plus en plus prioritaire, et parfois exclusif, face à une expression écrite qu'on a pu considérer comme un simple code de transcription, d'un intérêt très limité. Tout ceci remet sérieusement en cause la centralisation normative.

8.4. Un danger d'éclatement?

La multiplication des registres linguistiques (français populaire, argotique, «hexagonal», administratif, technologique etc.) et leur étagement ont remis en lumière le problème de la langue «commune» en tant que «réduction fictive de l'instrument vernaculaire» (Désirat/Hordé 1976, 238). Faut-il craindre que l'écart, somme toute classique, entre l'usage courant et la norme enseignée conduise à terme la langue «vers la désintégration» (Caput 1972-1975, vol. 2, 277)? On a dit qu'elle s'était chargée d'«encyclopédisme» (ib., 220), d'anglicismes, de néologismes jusqu'à «d'explosion terminologique» (Blancpain/Reboulet 1976, 34).

On a redouté d'autre part un éclatement de toute norme. Il y a déjà longtemps que l'Académie française ne donne plus le ton. La dernière édition de son dictionnaire date de 1935 et on connaît le jugement de Brunot sur sa grammaire (1932): «le papier en est beau; l'impression nette». Le *Petit Larousse* (1^{ère} éd. 1904), le *Petit Robert* ou le *Lexis* (1975) peuvent être considérés comme des ouvrages essentiellement libéraux, du point de vue de la norme lexicographique.

8.5. La réponse institutionnelle

Les associations et organismes publics de défense et de réglementation du français n'en

fleurissent pas moins, depuis la deuxième guerre: Comité consultatif du langage scientifique (1952), Comité d'étude des termes techniques français (1954), Office du vocabulaire français (1957, qui s'exprime dans *Vie et langage*), Défense de la langue française (1959), Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française (1966), Association pour le bon usage du français dans l'administration (1967), Commissions ministérielles de terminologie (depuis 1970), etc. (sur toutes ces questions, cf. l'excellent chapitre 8 de Rickard 1982). Cette «nouvelle politique de la langue», qui renoue méthodiquement avec le dirigisme et le centralisme traditionnels, s'est encore manifestée par la loi du 31 décembre 1975, imposant aux entreprises étrangères l'utilisation du français sur le territoire national, ou la création, le 10 décembre 1980, d'une commission parlementaire d'enquête sur la langue française - «procédure exceptionnelle» qui «ne trouve de précédent que dans l'enquête menée par l'abbé Grégoire» (Deniau 1983, 106).

9. Le français dans le monde

9.1. Chiffres et critères de la présence française

La place du français dans le monde se définit par de multiples critères donnant lieu à des évaluations chiffrées qui, comme toujours, sont à envisager de manière relative: nombre d'individus qui le parlent comme première ou seconde langue; répartition géographique; statut officiel et position par rapport à d'autres langues à l'intérieur des États; utilisation dans les organismes internationaux et la diplomatie; place dans l'enseignement, l'Église, l'activité économique et technique, les sciences, les communications de masse, etc. (Heckenbach/Hirschmann 1981, qu'on suit en grande partie).

Le critère du nombre de francophones n'est guère favorable au français. On estime qu'il est aujourd'hui la langue maternelle *réelle* d'environ 69 millions de personnes, ce qui le met au 13^{ème} rang des langues premières les plus pratiquées: derrière le chinois, l'espagnol, l'anglais, l'hindi, l'arabe, le russe, le portugais, l'allemand, le japonais, l'indonésien, le bengali et l'italien. En 1936, Schoell écrivait: «Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, la relation numérique s'est à ce point renversée entre le monde francophone et le monde anglophone qu'il y a actuellement quelque 50 millions de francophones naturels, en regard de quelque 200 millions de personnes ayant l'anglais pour langue maternelle. Il n'y a donc plus qu'un francophone pour quatre anglophones» (Schoell 1936, 355). Le chiffre fourni pour l'anglais s'élèverait aujourd'hui à 300 millions.

On peut par ailleurs faire intervenir une francophonie potentielle qui tient compte des populations ayant un contact «fréquent» (?) avec le français, ou parlant des formes plus ou moins éloignées de celui-ci, ce qui porte le nombre total à 264 millions, décomposé comme suit: 59 millions de francophones européens (France, Suisse romande, Belgique romane et Luxembourg), 14 millions d'Américains, 110 millions de francophones africains potentiels, auxquels s'ajoutent les francophones du Liban et de la Syrie, des anciens comptoirs indiens, du Pacifique et de l'ex-Indochine (Viatte 1969, Blancpain/Reboullet 1976, Gordon 1978, Valdman 1979). Une telle francophonie toucherait 6,5% de la population mondiale (chiffres de 1975).

Le cas de la Louisiane illustre bien la précarité de ces évaluations (Breton 1979). On cite à son propos le chiffre de 800 000 personnes de langue maternelle française (Rickard 1982, 157), mais le volume est doublé si on tient compte des francophones partiels. Les compétences linguistiques sont très variables, du «gombo» (créole né dans la population noire) au «français acadien», ou «cad(j)un», et de celui-ci au français standard, apparenté à la langue de Paris. Ce dernier n'est parlé que par une petite minorité, en «situation formelle», par exemple lors des réunions de l'Athénée louisianais ou de la Société France-Amérique (cf. Phillips 1977). Il y aurait «sans doute quelques centaines de personnes qui savent le lire». On comprend que Viatte ait préféré le mot de «vestiges» à celui de survivance. Depuis 1968, le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane) travaille à modifier la situation. La langue et la culture françaises ont été réintroduites dans l'enseignement primaire et secondaire (acte 407). On a établi la possibilité de publier en français les documents officiels. La coopération s'est considérablement accrue, avec l'envoi de centaines d'enseignants français, belges ou québécois. Mais cette politique volontariste souffre toujours de l'absence d'un «programme articulé, unifié, dès les classes primaires jusqu'à la fin des classes secondaires».

9.2. Le français langue internationale

L'«universalité» des siècles passés, le prestige culturel du français, son privilège ancien de première langue diplomatique, sa répartition géographique et sa place dans l'enseignement se conjuguent pour lui conserver un statut de langue internationale. Il est avec l'anglais la seule qu'on trouve représentée sur les cinq continents. Sa présence sur le continent asiatique est toutefois très limitée. D'autre part, comme seconde langue, il serait pratiqué par quelque 200

millions de personnes (300 pour l'anglais) et il occupe une place remarquable au palmarès des langues les plus couramment enseignées, où il est deuxième, derrière son rival traditionnel mais avant l'allemand (Heckenbach/Hirschmann 1981). Au milieu du XX^e siècle, près de 10% des livres édités dans le monde étaient en français, contre plus de 20% en anglais, avec lequel il est à parité dans les grands organismes internationaux (ONU, UNESCO).

Son prestige culturel et une certaine idée de la France républicaine ont sans doute bien servi sa diffusion. On peut aussi chiffrer celle-ci en écrivant que, «pour 155 millions d'hommes, le français est devenu la langue maternelle, la langue commune, ou la langue de promotion, c'est-à-dire le langage dont l'acquisition doit marquer les progrès intellectuels ou sociaux auxquels les peuples aspirent» (*Le Monde*, 7. 8. 1965). Une forte tendance critique, s'exprimant notamment dans les revues *Peuples noirs—Peuples africains* ou *Asien—Afrika—Lateinamerika*, dénonce au contraire l'«impérialisme linguistique» (de Person 1973 à Mauderer 1981 et 1983), la «glotto-phagie» (selon la formule de Calvet 1973, Beti Mongo 1982), la «francophonie comme discours et pratiques totalisants» (Nze-Nguema 1982) — et plus généralement le «Ya bon français africain» (Traore/Naba 1983). La montée des démocraties et des nationalismes au XIX^e siècle devait nuire à l'ancienne universalité, trop marquée souvent d'élitisme, comme tendrait à le faire aujourd'hui la revendication de l'identité nationale, quand elle considère le français comme une survivance coloniale.

Avant 1940, la France possède le second empire mondial. La perte du Liban (1943), de la Syrie (1946), de l'Indochine (1954), de la Tunisie et du Maroc (1956), de l'Algérie (1962) réduit la France d'Outre-Mer à un million et demi d'habitants qui partagent avec la métropole la langue «nationale»: Martinique (aujourd'hui environ 325 mille; cf. Saint-Pierre 1973, Bébel-Gisler 1976, Jardel 1979); Guadeloupe (à peu près le même nombre), Guyane française (48 000), La Réunion (environ 475 000; sur le français des Mascareignes et des Seychelles, cf. Saint-Pierre 1969, Chaudenson 1979), Nouvelle-Calédonie (100 000; Hollyman 1979, Charpentier 1982a), la Polynésie française (120 000; Corne 1979, Panoff 1982, Ravault 1982), Saint-Pierre et Miquelon (500). Mais le programme d'alphabétisation massive poursuivi par les nouveaux États continuera de faire prioritairement appel au français, faute de moyens suffisants ou d'une langue locale appropriées (Ba 1980). En Afrique Noire, à l'Indépendance, les écoles primaires comprenaient 1 600 000 élèves; une dizaine d'années plus tard, ils seront 3 500 000. Par ailleurs, après le

repli de l'immédiat après-guerre et le pessimisme des années 1950, la décolonisation, presque paradoxalement, marque un retour de la foi dans la vocation à l'universalité. Pour Malraux, «la France est redevenue le premier pays culturel du monde». La rupture avec la métropole révèle en quelque sorte la francophonie, que les formes instituées de dépendance mettent à nu, en se retirant. Le débat sur le mot et la chose s'intensifie et trouve un foyer chez les cousins de Belgique romane (Grevisse 1967, Piron 1970, Henry 1976/1977, Heckenbach/Hirschmann 1981, xiii-xxii).

L'accession à l'indépendance renforça encore le statut international en question par l'afflux de nouvelles délégations francophones à l'UNESCO (50% du total des pays représentés) et à l'ONU (30%). En 1970, une nation sur quatre est francophone. En outre, des États anglophones d'Afrique sont amenés à développer chez eux l'enseignement du français pour assurer les relations avec les pays voisins. C'est ainsi qu'il est devenu langue étrangère obligatoire au Libéria, au Nigéria, au Sierra Leone et en Zambie, et principale langue à option en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya.

L'influence d'un État sur le statut international du français ne dépend pas du tout du nombre d'habitants qui le parlent. Haïti appartient, avec la France elle-même et Monaco, au groupe très restreint des pays où le français occupe la position privilégiée de langue officielle unique (art. 28 de la Constitution de 1950). Sur près de 5 millions de Haïtiens, un dixième seulement, au maximum, le maîtrise réellement et peut le lire – calcul effectué surtout pour les milieux urbains (Désirat/Hordé 1976, Pompilus 1979, Fontaine 1981, Barros 1982). Du début du siècle au début des années soixante, le taux d'alphabétisation est en effet resté très bas: de 10 à 25%. La grande majorité de la population parle un créole de fond français. Mais Haïti sert de pivot pour la reconnaissance et la diffusion de sa langue, en Amérique et même en Afrique. La proximité des USA, qui occupèrent le pays de 1915 à 1934, a renforcé le sentiment d'appartenance francophone. L'entrée de Haïti dans l'Organisation des États Américains (créée en 1948) a permis d'introduire le français parmi les langues de travail et de délibération, à côté de l'anglais, de l'espagnol et du portugais. La politique culturelle de l'île s'est établie sur un principe que le nouveau régime a toutes les raisons de développer ou de réaliser: manifester la dualité du pays, la «fierté de Nègre et de Latin». Aussi des coopérants haïtiens sont-ils présents dans des États africains comme la Guinée ou le Zaïre.

9.3. *Statuts et réalités*

Le français est langue officielle dans 31 États (surtout en Afrique). Selon la classification des pays francophones proposée par Valdman (1979) et fondée sur la distinction entre langue véhiculaire et vernaculaire, seuls sont de langue maternelle française – en dehors de la France – le Québec, la Belgique, la Suisse romande et le val d'Aoste, où le français jouit d'un statut officiel (en tout cas sur le papier, pour le val d'Aoste), ainsi que certains comtés du Canada, la Louisiane et les isolats américains. Mais le français n'est la langue de la majorité de la population qu'en France même et à Monaco, dans le cadre institutionnel d'aujourd'hui, fortement travaillé, il est vrai, par les mouvements régionalistes ou fédéralistes. Dans les pays cités plus haut, il se trouve partout en concurrence avec d'autres langues dominantes: anglais au Canada, néerlandais en Belgique, parlars africains, créoles, etc.

La tendance à la conquête de l'identité politico-culturelle agit de diverses manières, positives ou négatives, sur sa diffusion et son statut.

9.3.1. *Français et tensions institutionnelles: l'exemple canadien*

La tension conflictuelle qui peut affecter le statut officiel lui-même est suffisamment illustrée par le cas du Québec, où l'Assemblée a voté des lois lui réservant la compétence linguistique (n° 62) et déclarant le français langue officielle (n° 101), alors que la Constitution «rapatriée» de 1982 continue de stipuler que «de français et l'anglais sont les langues officielles du Canada» (art. 16; cf. Corbeil 1976–1980, Gagné 1979, *Situation* 1981, Bergeron 1982). Le statut du français varie donc selon l'angle constitutionnel. Avec une forte densité francophone (80% de la population en moyenne; 90% dans trois comtés sur quatre) et la deuxième plus importante ville française au monde, le Québec peut être considéré comme le second grand «pays» (État) ayant le français pour langue «nationale» au sens plein du terme.

Autre chose est le rapport des langues dans la réalité quotidienne, conditionnée notamment par l'économie et la technique. Après que l'idéologie du «rattrapage» (1945–1960), visant à obtenir au Canada les succès du modèle capitaliste américain, ait mis en contradiction pratique le libéralisme économique intégral et la défense du français, balayée par l'anglicisation, la «révolution tranquille» conduisit à régler le point de vue linguistique non seulement la vie administrative (*Loi de la fonction publique*), mais l'activité professionnelle générale (depuis 1973,

le *Code des professions* lie la connaissance du français et l'exercice d'un métier), ou l'étiquetage des produits alimentaires. La langue officielle de la «belle province» peut rester «folklorisée» dans certains secteurs. Un bilinguisme unilatéral y est l'apanage des francophones, ce qui constituerait, dans une prévision pessimiste, «une étape intermédiaire vers l'assimilation» (Gagné 1979, 39).

L'ancienne Acadie (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, île du Prince-Edouard) a pu réellement assurer les droits de sa langue native là où la densité francophone était substantielle, bien que nettement inférieure à celle du Québec. Le Nouveau-Brunswick compte environ 250 000 personnes d'origine française, ce qui représente 40% de la population. Son Parlement a proclamé le français langue officielle à l'égal de l'anglais; ces droits ont été garantis dans l'enseignement (1967–1969). Une presse, une université (Moncton), une vie culturelle françaises fournissent à l'action politique sa base. L'Ontario a trois fois plus de francophones que le Nouveau-Brunswick, mais dispersés, inévitablement minorisés (ils forment un gros dixième de la population), malgré un important regroupement à Ottawa, la capitale fédérale, où la proportion s'élève à un tiers (Godbout 1980).

Cf. ensuite → 334a.

9.3.2. Plurilinguisme et territorialité: *Belgique, Suisse*

Falch (1973) distingue en Europe des «États bi-ou plurilingues égaux», où les langues en présence jouissent d'un statut officiel, et des «États inégaux», qui, sans concéder celui-ci aux parlers minoritaires, leur accordent une protection plus ou moins étendue. Dans le premier groupe, l'appartenance linguistique officielle peut se définir de manière territoriale ou personnelle.

La Belgique offre le cas, relativement complexe, d'un État ayant évolué de l'unilinguisme officiel français vers un régime mixte combinant unilinguisme territorial, bilinguisme de la région de Bruxelles (limitée à 19 communes) et des tolérances ou «facilités» accordées à un certain nombre d'entités, autour de la région bruxelloise et le long de la frontière linguistique.

La Constitution belge de 1830, déclarant «facultatif» l'emploi des langues, fit en réalité du français la langue officielle, seule utilisée dans les lois: c'était un renversement complet du statut dont le flamand avait longtemps bénéficié. L'avènement d'une bourgeoisie francophone ou ayant choisi le français allait encore étendre les privilèges de celui-ci. L'enseignement primaire laissait le libre choix de la langue «suivant les besoins de la localité», ce qui favorisait le fran-

çais. Une loi de 1850 généralisait son étude dans l'ensemble du pays et particularisait celle du flamand et de l'allemand aux régions concernées; les quatre universités étaient françaises.

Le flamand reconquit progressivement ses positions: en Justice (1873), dans l'administration et à l'armée (1878), à l'école secondaire (1883). En 1898, il devint seconde langue officielle. Une étape importante est franchie en 1921. L'administration devra utiliser la langue dominante de la région où elle se trouve, étant donné qu'on délimite trois zones – wallonne, flamande et mixte, pour Bruxelles. L'évolution menait vers l'unilinguisme territorial des deux premières régions, consacré en 1932. Le bilinguisme des services publics est supprimé; la langue d'instruction, au Nord et au Sud, sera celle de la communauté. L'enseignement supérieur avait du reste amorcé le mouvement. L'université de Gand, d'abord française, devient bilingue en 1923 et entièrement flamande en 1930. Celle de Louvain, qui se trouvait en territoire flamand, a connu récemment un partage ayant donné lieu au transfert de la partie francophone en région wallonne.

Les lois de 1932/1933 visaient aussi l'adaptation du statut territorial à la réalité, par le recours au volet linguistique des recensements. Mais ce dernier mit en évidence la progression du français autour de Bruxelles. Il fut donc refusé par la Flandre (1959/1960) puis supprimé (1962). Une loi de 1963 fixa la frontière linguistique. Désormais, la proportion de francophones en tel point du territoire flamand ne pouvait plus modifier leur statut. La réforme constitutionnelle de 1970 se fonda sur les mêmes principes. On a voulu garantir certains équilibres, comme celui de la parité linguistique au sein du gouvernement national: exercice difficile dans un pays où les néerlandophones, sans compter la région bruxelloise, forment déjà 56% de la population (cf. Charpentier 1982b).

En Suisse, les francophones ne représentent que 18% de la population totale, où domine l'allemand, dont la croissance fut plus forte que celle du français, entre 1930 et 1960. On ne peut pourtant pas dire, en général, que ce dernier soit en position de langue minoritaire, ni «en position de concurrence, mais bien plus de complémentarité» (Deniau 1983, 29; voir aussi Raffestin 1982). La Constitution helvétique du XIX^e siècle distinguait: quatre langues «nationales» – allemand, français, italien, romanche –, trois «officielles» – les trois premières – et six cantons où le français avait le statut de langue officielle, soit de manière exclusive (Genève, Neuchâtel, Vaud), soit en partage avec l'allemand (Fribourg, Valais, Berne). Les francophones du Jura obtinrent en 1977/1978 la constitution d'un

23^{ème} canton ayant le français pour langue officielle.

Malgré la différence qui la sépare de la Belgique et de ses affrontements permanents, la Suisse a mis en œuvre des principes identiques: frontières linguistiques intangibles (jugement du tribunal fédéral de 1931); unilinguisme de l'administration et de l'école selon les cantons ou les communes regroupées en districts, dans les cantons officiellement bilingues (loi de 1937, préparée par celle de 1927 concernant la langue administrative des régions, comme en Belgique).

Falch (1973) oppose à la politique linguistique fondée sur la territorialité celle où l'appartenance est choisie par l'individu. Le Luxembourg est le type de l'«État à statut personnel». La liberté y est la règle, rendue praticable par un haut degré de multilinguisme. Le français, l'allemand et le luxembourgeois sont langues officielles. Le partage, sur le terrain, est très varié. Les arrêtés grand-ducaux sont en français, qu'il est curieux de voir dominer presque exclusivement dans l'administration et la Justice civile ou commerciale, alors que l'allemand est très présent en matière pénale et domine à son tour la vie religieuse.

Liberté aussi au val d'Aoste, où la vieille tradition francophone toucherait aujourd'hui 43% de la population, en concurrence avec une italianisation qui fut très radicale, à partir des environs de 1880 (cf. les victoires du nationalisme linguistique flamand, à la même époque), et qui s'est poursuivie, avec l'immigration d'Italiens du Sud. Liberté mêlée d'inégalité: la loi de 1948 qui constitua la vallée en région italienne autonome mettait à parité la langue nationale et le français, qu'on peut utiliser dans ses rapports avec les pouvoirs publics ou l'administration, mais l'italien est, dans les faits, la seule langue utilisée en Justice et neuf universitaires valdotains sur dix sont diplômés de Turin.

Dans cette région de dialecte franco-provençal, la langue écrite des actes officiels et des textes littéraires, dès le Moyen Âge, était de base francienne. Le val dépendait de la maison de Savoie qui, en 1561, y décréta le français langue officielle. Son intégration à l'Italie de Cavour en 1860 entraîna une impressionnante campagne d'assimilation, qui bannit la langue rivale des lycées (1879), des tribunaux (1880) et qui se ralluma en 1925, relayée par le fascisme (cf. Falch 1973). On voulut que l'italien pénètre toutes les formes de langage: à l'église, dans les journaux, dans les registres d'État civil, dans la toponymie (Brocherel 1953). Après la guerre, vigoureusement défendu par «un nombre assez restreint de convaincus et d'émigrés revenus dans leur pays» (Martin 1979, 274), le français, que parleraient 150 000 personnes, s'est parfois trouvé réduit,

a-t-on dit, à un rôle de «justification mythique de l'autonomie» (Lengereau 1968, 168).

Cf. ensuite → 333d.

9.3.3. *Les diversités de la France*

La France a été rangée parmi les États «bi- ou plurilingues inégaux», qui soumettent à la langue nationale d'autres langues. L'Europe en compte une douzaine. Elle combine une certaine protection des parlers minoritaires avec le statut territorial (ceux-ci ne jouissent de garanties que dans une partie du territoire) – le caractère le plus frappant de cette protection étant sa diversité même, ou son inégalité.

La loi Deixonne de 1951, votée contre une importante opposition, visait à «favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage», mais dans un souci d'authenticité ou d'indépendance nationale, elle limitait la mesure à quatre langues ou familles linguistiques: les parlers occitans, conservés dans une trentaine de départements; le basque, parlé en France par environ 70 000 personnes; le catalan du Roussillon (200 000?); le breton (750 000), à l'ouest de la ligne Plouha – Rhuis. La loi, bornée à une protection de type culturel, ne concernait pas le flamand de Dunkerque ou de Hazebrouck (100 000 personnes), l'allemand et ses dialectes des départements du Rhin et de la Moselle (plus d'un million) et le Corse. Elle permettait un enseignement linguistique facultatif d'une heure par semaine et rendait possible la prise en compte des langues régionales au baccalauréat. On stimulait les études régionalistes à l'université: enseignement du basque et du catalan à Bordeaux, du catalan et de l'occitan à Montpellier, Toulouse ou Aix, etc.

Là où l'allemand avait été langue traditionnelle d'enseignement, le français lui fut substitué, dans cette fonction, au cours du XIX^e siècle: en 1808 pour l'école secondaire, en 1853 pour le primaire. Après l'inversion du mouvement, de 1871 à la première guerre mondiale, la francisation reprit, mais en concédant à l'allemand une présence obligatoire dans l'instruction, dès la deuxième année scolaire (1927). Celui-ci fut banni après 1945, mais la région obtint qu'on l'étudie au moins dans les classes terminales, à la suite de la loi Deixonne (1952). Conformément à la tradition républicaine, le français reste la langue des actes publics, des délibérations municipales (loi de 1930) et de la Justice (1919). Une certaine tolérance confère cependant à l'allemand un «statut semi-officiel sévèrement limité» (Rickard 1982, 126). Il est notamment admis dans les débats judiciaires, avec les dialectes locaux. Pour la situation du français en Alsace, cf. Hug 1975, Philipps 1977, Kaeppel/Puy-Denis

1979, Fugger 1979 et 1983, Vogler 1979, Kremnitz 1980.

En 1974, la loi Deixonne fut étendue au corse. Très minorisé, le flamand a néanmoins, depuis 1970, accès à la radio et à la télévision (Lebelle 1982).

9.4. L'universalité menacée

L'émancipation des anciennes colonies françaises, si elle a d'une certaine manière mis en évidence l'idée de francophonie, a fait perdre à cette dernière une bonne partie de sa réalité. On considère aujourd'hui que «l'Indochine est sortie de la francophonie» (Bandon 1979): les effets de la politique scolaire originale mise en œuvre à partir de 1917 ont été balayés par la vietnamisation, la khmérisation ou le contact avec l'anglais. À Madagascar, en 1930, les programmes scolaires stipulaient que l'enfant devait avoir une connaissance pratique du français. Depuis 1972, la malgachisation est à l'ordre du jour; l'avenir du français y dépend de son aptitude à s'imposer comme «langue invitée» (cf. Ranaivo 1979, Rambello/Chaudenson 1981, Turcotte 1981, Schmidt 1985). L'arabisation a débuté dès la fin du mandat français en Syrie (1945) et en Égypte, la vague de nationalisations consécutive à la crise de Suez remet en question l'enseignement confessionnel de la langue. Le Liban reste caractérisé par une situation de «bilinguisme fort», mais l'influence des intégristes et des Syriens va dans le sens d'un effacement du français au profit de l'arabe. Si près de neuf étudiants sur dix y choisissent le français comme première langue étrangère, celui-ci perd beaucoup de son avantage dans le passage de l'école à la vie quotidienne. Au Tchad, il perd aussi du terrain devant l'arabe, à l'école, au fur et à mesure de l'avance des forces pro-lybiennes.

L'Amérique du Sud illustre bien les difficultés qu'éprouve aujourd'hui le français à s'imposer en tant qu'«outil efficace dans la lutte pour vaincre le sous-développement économique, technologique, scientifique et culturel» (Alvarez 1974). Dans cette terre d'élection des Alliances françaises (300 comités en 1970), sa position, forte jusqu'il y a peu, résultait de la naissance des républiques indépendantes et de la création des universités nationales, qui s'accompagnaient d'un remplacement graduel du latin par les langues modernes. France et Angleterre n'avaient-elles pas apporté leur aide aux nations révoltées contre l'Espagne? La philosophie politique française imprégnait les mouvements de libération. Jusqu'en 1945, sa langue devançait l'anglais, dans l'enseignement. Mais dès le début de la guerre, l'Argentine révoque cette primauté au niveau supérieur. La démocratisation de certains États

ou la réflexion sur celle-ci définissent de nouvelles lignes de progrès, où technique et science prennent le pas sur la culture. Or le français reste souvent considéré «comme une langue d'élite, un produit de luxe pour les enfants de la société» (Alvarez 1974, 6-7). Sa chance réside peut-être dans l'alternative qu'il offre à l'«empire» du modèle anglo-américain.

L'Afrique représente le grand espoir de la francophonie. À la veille des Indépendances, la colonisation n'avait pourtant pas obtenu l'implantation profonde de la langue, menacée d'extinction si, «à la signature des accords franco-africains, les agents de l'administration coloniale ne s'étaient pas reconvertis en conseillers techniques et en coopérants» (Makouta-Mboukou 1973, 47; cf. Mudimbe 1979, Ba 1980, Rattunde 1981, Lambert 1982, Daninos 1983). Comme il est dit dans l'exposé des motifs concernant le décret de 1971 sur la transcription des langues nationales au Sénégal, renoncer au français n'eût été «ni souhaitable ni possible», si l'Afrique ne voulait pas «être en retard au rendez-vous de l'An 2000» (Dumont 1979, 363). «En effet, il nous faudrait au moins deux générations pour faire, d'une de nos langues nationales, un instrument efficace pour l'enseignement des sciences et des techniques».

Dans 17 États d'Afrique noire, le français est langue officielle, langue d'enseignement et langue internationale – mais jamais, pratiquement, vernaculaire d'un groupe (Cipou 1985). La typologie d'Alexandre (1967) permet d'y distinguer des États linguistiquement homogènes (Rwanda, Burundi), des nations hétérogènes mais à langue dominante (Mauritanie, Mali, Niger, etc.; cf. Cheikh 1979) et d'autres sans parler dominant (comme la Guinée ou la Côte-d'Ivoire). C'est dire si le rôle de lingua franca joué par le français entre les différentes communautés est inégal. Langue de «tous usages» à Abidjan, celui-ci est limité à quelques fonctions précises, au Zaïre. Le taux d'alphabétisation, qui avoisine les 60% en Côte d'Ivoire, tombe à 15% au Mali (chiffres de 1973/1974), le nombre moyen de francophones étant encore inférieur. La réappropriation culturelle tend par ailleurs à déplacer l'étude du français, à l'école, vers les classes supérieures (type d'organisation analogue au modèle belge de l'époque coloniale: cf. Polomé 1968; sur l'enseignement du français au Zaïre, cf. Lokombe 1984 et Nkongolo 1985). À terme, une modification profonde du statut de la langue doit s'ensuivre, puisqu'elle deviendrait objet d'enseignement et non plus vecteur de celui-ci, «langue étrangère privilégiée» après avoir été «langue officielle non-maternelle» (Kokora/Zogbo 1977, Lafage 1979, Rivière 1984), sans que soit peut-être résolu le problème

des créoles nés d'un continuum trop précoce entre français et langues indigènes (Canu 1979). On peut toutefois envisager dans une perspective de «véritable complémentarité», comme l'exprimait une réunion de l'UNESCO à Daar-es-Salam en 1971 (cf. Sow 1977), l'évolution du rapport qui unit «d'un côté le français langue dominante liée aux formes les plus modernes de l'économie, du commerce et de l'administration, et de l'autre les langues africaines associées par l'opinion aux structures archaïques de production en même temps qu'aux formes de la vie sociale les plus proches de la tradition locale».

Le Maghreb atteste, pour l'instant, la viabilité du compromis. Les statuts des langues en présence sont clairement marqués. L'arabe porte la tradition culturelle et religieuse, le français les valeurs de liberté et de laïcité; authenticité d'une part, modernisme mais aliénéation de l'autre. Langue de la dépersonnalisation collective, le français reste abondamment pratiqué, comme moyen de promotion individuelle. Mais le statut, tant social qu'institutionnel, est tributaire d'évolutions politiques pouvant être plus radicales que celle ayant conduit, en Algérie, à supprimer les inscriptions européennes (1976; cf. Acouche 1981).

9.5. *La défense du français*

C'est à la fin du XIX^e siècle que furent prises les premières mesures visant à assurer la diffusion de la langue hors de France. En 1883 est créée l'Alliance française pour la propagation de la langue dans les colonies et à l'étranger. Dix ans plus tard, on ouvre à Paris des cours de français pour étrangers (30 000 élèves en 1934, 180 000 en 1968). En 1902 apparaît la Mission laïque, qui veut aussi développer la francisation. «Autant d'aveux implicites», dira Schoell (1936, 345), «de la décroissance, ou plutôt du retournement des forces qui avaient jadis porté le français à ses hautes destinées». La création, avant la première guerre, du Bureau des Œuvres au Ministère des Affaires étrangères manifeste «la volonté de la France de considérer la politique culturelle» – fondée sur la langue – «comme partie intégrante et essentielle de sa politique étrangère» (Balous 1970, 12).

Après 1945 vont fleurir des organismes de promotion tels que le Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français (CREDIF) et le Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation (BELC), tous deux nés en 1959, le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française (1966), à l'instigation duquel est créé le Conseil international de la langue française (1967, CILF), etc. Il est difficile de ne pas citer encore d'autres organismes qui agissent

davantage dans un cadre professionnel: l'Agence de coopération culturelle et technique (1970), qui réunit plus de vingt États et pourrait être considérée comme «le premier parlement universel francophone», l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, l'Union des journalistes et de la presse de langue française (Viatte 1969, Blancpain/Reboullet 1976, Lalanne-Berdouticq 1979, Deniau 1983).

10. *Bibliographie*

Pour plus de détails, on est prié de se référer aux bibliographies accompagnant l'HLF de F. Brunot, notamment dans la réédition de 1966–1972 (cf. 1.1.), ainsi qu'à: Heckenbach/Hirschmann 1981; Helgorsky 1981; Schlieben-Lange 1981; Valdman 1979. Cette bibliographie a été, à quelques exceptions près, clôturée en 1986.

Aarsleff, Hans, *The eighteenth century, including Leibniz*, in: Sebeok, Thomas A. (ed.), *Historiography of linguistics 13*, The Hague/Paris, Mouton, 1975, 383–479.

Aarsleff, Hans, *From Locke to Saussure*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1982.

Acouche, M., *La situation socio-linguistique en Algérie*, Grenoble, Presses universitaires, 1981.

Albrecht, Jörn (ed.), *Vier Abhandlungen zum Vulgärlatein und zur Frühgeschichte des Französischen*, Tübingen, Narr, 1975.

Alexandre, Pierre, *Langues et langage en Afrique noire*, Paris, Payot, 1967.

Alvarez, Gerardo, *L'enseignement du français en Amérique latine. Bilan et perspectives*, FrM 102 (1974), 6–12.

Antoine, Gérard, *Préface pour une réédition 1966*, in: HLF 1, Paris, Colin, 1966, [A]–[H].

Antoine, Gérard, *L'histoire de la langue. Problèmes et méthodes*, FM 49 (1981), 145–160.

Arveiller, Raymond, *Les premiers pas du français comme langue officielle à Monaco*, in: Moignet, Gérard/Lassalle, Roger (edd.), *Actes du 5^{ème} Congrès international de langue et littérature d'oc et d'études franco-provençales (Nice, 6–12 septembre 1967)*, Nice, Les Belles-Lettres/Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, 1974, 526–531.

Auroux, Sylvain, *Empirisme et théorie linguistique chez Condillac*, in: Sgard, Jean (ed.), *Condillac et les problèmes du langage*, Genève, Slatkine, 1982.

Ayres, Wendy, *A study in the genesis of Vaugelas's «Remarques sur la langue françoise»: the Arsenal manuscript*, FS 37 (1983), 17–34.

Ba, Oumar, *La langue française après la décolonisation*, Paris, La Pensée universelle, 1980.

Balibar, Renée/Laporte, Dominique, *Le français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, Hachette, 1974.

Balibar, Renée, *L'institution du français. Essai sur le colingisme des carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985.

Balous, Suzanne, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, PUF, 1970.

Bandon, Pierre, *Situation du français dans les trois États d'Indochine*, in: Valdman 1979, 663–685.

- Barère, Bertrand, *Rapport au Comité de Salut public sur les idiomes*, 8 pluviôse an II (27 janvier 1794).
- Barros, Jacques, *Quel destin linguistique pour Haïti?* *Anthropologie et sociétés* 6:2 (1982), 47–58.
- Baum, Richard, *Zum Problem der Norm im Französischen der Gegenwart*, *ZfSL n. F.* 3 (1976), 53–89.
- Baum, Richard, *Tradition und Geschichte im Leben der französischen Sprachgemeinschaft*, *ASNS* 216 (1979), 291–313.
- Bébel-Gisler, Dany, *La langue créole, force jugulée: étude sociologique des rapports de force entre le créole et le français aux Antilles*, Paris, L'Harmattan, 1976.
- Bellenger, Dominic A., *The French exiled clergy in the British Isles after 1789*, Bath, Downside Abbey, 1986.
- Berenger, Jean, *Les Français à Vienne au XVIII^e siècle*, *EG* 37:3 (1982), 305–328.
- Bergeron, Léandre, *Peuple québécois, langue québécoise*: *Anthropologie et sociétés* 6:2 (1982), 5–16.
- Beti, Mongo, *Les langues africaines et le néocolonialisme en Afrique francophone*, *Peuples noirs – peuples africains* 5:29 (1982), 106–118.
- Blancpain, Marc/Reboullet, André, *Une langue: le français aujourd'hui dans le monde*, Paris, Hachette, 1976.
- Bochmann, Klaus, *Neue Überlegungen zu den Folgen der französischen Revolution für die französische Sprache*, *BRPh* 20:2 (1981), 213–220.
- Bouton, Charles P., *Les grammaires françaises de Claude Mauger à l'usage des Anglais (XVII^e siècle)*, Paris, Klincksieck, 1972.
- Bouthillier, Guy/Meynaud, Jean, *Le choc des langues au Québec, 1760–1970*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972.
- Brahmer, Mieczyslaw, *Un personnage de la comédie occitane: «Ramounet» de Cortète de Prades*, in: *Actes et mémoires du 1^{er} Congrès international de langue et littérature du Midi de la France (Avignon, 7–11 septembre 1955)*, Avignon, Palais du Roure, 1957, 127–131.
- Breton, Roland, *Géographie des langues*, Paris, PUF, 1976.
- Breton, Roland, *Géographie du français et de la francité en Louisiane*, Québec, CIRB, 1979.
- Brocherel, Jules, *Le patois et la langue française en vallée d'Aoste*, Paris/Neuchâtel, Attinger, 1953.
- Brun, Auguste, *Recherches historiques sur la pénétration du français dans les provinces du Midi*, Paris, Champion, 1923 (= 1923a).
- Brun, Auguste, *L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon*, Paris, Champion, 1923 (= 1923b).
- Brun, Auguste, *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*, Paris, Didier, 1946.
- Bruneau, Charles, *Petite histoire de la langue française*, tome 1: *Des origines à la Révolution*, tome 2: *De la Révolution à nos jours*, Paris, Colin, 1955–1958 (= 1966).
- Brunet, Michel, *Les Canadiens après la conquête (1759–1775)*, Montréal, Fidès, 1969.
- Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. I–XIII, Paris, Colin, 1966–1972; t. XIV, éd. Antoine, Gérald/Martin, Robert, 1985 (= HLF).
- Busse, Winfried, *Domergue, grammairien patriote*, in: *Geckeler et al.* 1981, vol. 1, 371–384.
- Busse, Winfried, «*Cassons ces instruments de dommage et d'erreur*»: *glottophagie jacobine?*, *Lengas* 17 (1985), 127–144.
- Busse, Winfried, «*La langue française est un besoin pour tous*»: à propos du jacobinisme linguistique, in: Busse, Winfried/Trabant, Jürgen (edd.), *Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, Benjamins, 1986.
- Calvet, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 1973 (= 1979).
- Camproux, Charles, *Histoire de la littérature occitane*, Paris, Payot, 1953 (= 1971).
- Canu, Gaston, *Le français, langue seconde en Afrique noire*, *FM* 47 (1979), 197–207.
- Caput, Jean-Pol, *Naissance et évolution de la notion de norme en français*, *LFr* 16 (1972), 63–73.
- Caput, Jean-Pol, *La langue française. Histoire d'une institution*, 2 vol., Paris, Larousse, 1972–1975.
- Certeau, Michel de/Julia, Dominique/Revel, Jacques, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois: l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, 1975.
- Charpentier, Jean-Michel, *La francophonie en Mélanésie. Extension et avenir*, *Anthropologie et sociétés* 6:2 (1982), 107–126 (= 1982a).
- Charpentier, Jean-Michel, *Et la Belgique?*, *Anthropologie et sociétés* 6:2 (1982), 127–130 (= 1982b).
- Chaudenson, Robert, *Le français dans les îles de l'Océan indien (Mascareignes et Seychelle)*, in: *Valdman* 1979, 543–617.
- Chaurand, Jacques, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 1977 (= 1969).
- Chaurand, Jacques, *Concepts et méthodes de F. Brunot*, *FM* 49 (1981), 99–118.
- Cheikh, C., *Aperçus sur la situation socio-linguistique en Mauritanie*, in: *Introduction à la Mauritanie*, Paris, CNRS, 1979, 167–173.
- Chevalier, Jean-Claude, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530–1750)*, Genève, Droz, 1968.
- Chevalier, Jean-Claude, *La grammaire générale et la pédagogie au XVIII^e siècle*, *FM* 40 (1972), 40–51.
- Chevalier, Jean-Claude, *Les Idéologues et le comparatisme historique*, in: *Niederehe, Hans-Josef/Haarmann, Harald* (edd.), *In memoriam Friedrich Diez*, Amsterdam, Benjamins, 1976, 175–193.
- Chevalier, Jean-Claude/Désirat, Claude/Hordé, Tristan, *Les Idéologues: le sujet de l'histoire et l'étude des langues*, *Dialectiques* 12 (1976), 15–31.
- Chomarat, Jacques, *Grammaire et rhétorique chez Érasme*, Paris, Les Belles-Lettres, 1981.
- Christmann, Hans Helmut, *Bemerkungen zum «génie de la langue»*, in: *Barrera-Vidal, Albert/Ruhe, Ernstpeter/Schunck, Peter* (edd.), *Lebendige Romania. Festschrift für Hans-Wilhelm Klein*, Göppingen, Kümmerle, 1976, 65–79.
- Christmann, Hans Helmut, *Neue Beiträge zur Geschichte der These vom Weltbild der Sprache: „praktische“ Anwendungen in Frankreich und Deutschland am Ende des 18. Jh.*, in: *Geckeler et al.* 1981, vol. 1, 87–99.
- Ciureanu, Pietro, *La lingua dei Dialogues sur le commerce des blés dell'abate F. Galiani*, *BILE* 2 (1952), 3–24.
- Clapton, George Thomas/Stewart, William, *Les études françaises dans l'enseignement en Grande-Bretagne*, Paris, Les Belles-Lettres, 1929.
- Cohen, Marcel, *Histoire d'une langue: le français*, Paris, Éditions sociales, 1973 (= 1947).
- Cohen, Marcel, *Notes de méthode pour l'histoire de la langue*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1958.

- Collison, Robert, *A history of foreign-language dictionaries*, Londres, Deutsch, 1982.
- Corbeil, Jean-Claude, *Origine historique de la situation linguistique québécoise*, LFr 31 (1976), 6–19.
- Corbeil, Jean-Claude, *Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec*, in: Valdman 1979, 21–32.
- Corbeil, Jean-Claude, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980.
- Corne, Jean-Christophe, *Le français à Tahiti*, in: Valdman 1979, 631–661.
- Cressonnières, Jacques des, *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, Bruxelles, Lamberty, 1919.
- Daninos, Guy, *Place du français en Afrique*, Le mois en Afrique. Revue française d'études politiques africaines 18:209/210 (1983), 110–126.
- Dardi, Andrea, *Uso e diffusione del francese*, in: Formigari, Lia (ed.), *Teorie e pratiche linguistiche nell'Italia del Settecento*, Bologna, Il Mulino, 1984, 347–372.
- Dauzat, Albert, *Histoire de la langue française*, Paris, Payot, 1930.
- Demaizière, Colette, *La grammaire française au XVI^e siècle: les grammairiens picards*, Lille/Paris, Atelier national de reproduction des thèses/Didier, 1983.
- Deniau, Xavier, *La francophonie*, Paris, PUF, 1983.
- Désirat, Claude/Hordé, Tristan, *Le français au XX^e siècle*, Paris, Bordas, 1976.
- Dominicy, Marc, *La naissance de la grammaire moderne*, Bruxelles/Liège, Mardaga, 1985.
- Droixhe, Daniel, *Dialecte et français dans la Wallonie d'Ancien Régime*, in: Hasquin, Hervé (ed.), *Homages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, Université Libre, 1981, 123–145.
- Droixhe, Daniel, *Statuts et pratiques linguistiques dans la Belgique d'Ancien Régime*, in: Kremer, Dieter (ed.), *Actes du XVIII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Trier 1986)*, Tübingen, Niemeyer, 1988, 91–101.
- Droixhe, Daniel, *Symétries? Flamand, wallon et politique de la langue à la Révolution française*, Études sur le XVIII^e siècle 16 (1989), 23–38.
- Dumont, Pierre, *La situation du français au Sénégal*, in: Valdman 1979, 363–376.
- Dumont, Pierre, *Pour une nouvelle francophonie: le Sénégal*, Lengas 12 (1982), 13–23.
- Dumont, Pierre, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, ACCT/Karthala, 1983.
- Duron, Jacques, *Langue française, langue humaine*, Paris, Larousse, 1963.
- Faïk, Sully (ed.), *Le Zaïre: deuxième pays francophone du monde?*, Québec, CIRB, 1977.
- Falch, Jean, *Contribution à l'étude du statut des langues en Europe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.
- Faret, Nicolas, *Projet de l'Académie, pour servir de Préface à ses statuts*, éd. Rousselet, Jean, Saint-Étienne, Université/Institut d'études de la Renaissance et de l'Âge classique, 1983.
- Febvre, Lucien, *Politique royale ou civilisation française? La conquête du Midi par la langue française*, RSynth-Hist 38 (1924), 37–53 (cf. aussi Febvre 1953, 167–181).
- Febvre, Lucien, *Problèmes d'histoire greffés sur «le Bru-*
- not». La nationalité et la langue en France au XVIII^e siècle*, RSynthHist 42 (1926), 19–40 (cf. aussi Febvre 1953, 182–200).
- Febvre, Lucien, *Combats pour l'histoire*, Paris, Colin, 1953.
- Fiorelli, Piero, *Pour l'interprétation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts*, FM 18 (1950), 277–288.
- Fodor, István, *Histoire de l'enseignement du français à l'Université de Budapest*, ALittHung 17 (1975), 317–326.
- Folena, Gianfranco, *Il francese di Carlo Goldoni*, in: *Atti del colloquio sul tema: Goldoni in Francia*, Roma, Accademia nazionale dei Lincei, 1970, 47–76.
- Fontaine, Pierre-Michel, *Language, society and development: dialectic of French and Creole use in Haiti*, Latin American Perspectives 8:1 (1981), 28–46.
- Fontius, Martin/Henschel, Bernhard, *Targots Konzeption eines Aufklärungskatechismus*, BRPh 21 (1982), 205–232.
- Foucault, Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966.
- François, Alexis, *La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIII^e siècle*, Paris, Bellais, 1905.
- Franolic, Branko, *L'influence de la langue française en Croatie*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1975.
- Fuchs, Catherine, *La synonymie dans les «Remarques» de Vaugelas (1647): théorie explicite et conceptions implicites*, HL 6 (1979), 285–293.
- Fugger, Bernd, *Les Français et les arrêtés ministériels. Étude sur l'impact de la loi linguistique dans l'Est de la France*, BdM 18 (1979), 157–170.
- Fugger, Bernd, *Sprachentwicklung – Sprachbeeinflussung – Sprachbewußtsein: Eine soziolinguistische Untersuchung zur französischen Sprachpolitik*, Fsp5:3 (1983), 128–137.
- Fumaroli, Marc, *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et «res literaria» de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980.
- Fumaroli, Marc, *Animus et animal: l'instance féminine dans l'apologétique de la langue française au XVII^e siècle*, Dix-septième siècle 36 (1984), 233–240.
- Furet, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.
- Furet, François/Ozouf, Jacques, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, 2 vol., Paris, Minuit, 1977.
- Gagné, Gilles, *Quelques aspects «socio-linguistiques» du français au Canada et au Québec*, in: Valdman 1979, 33–59.
- Gardy, Philippe, *«Viandasso»: lei disfonctionaments linguistics e culturaus en Provença au temps de Lois XIV*, RLaR 82 (1977), 89–105.
- Geckeler, Horst, et al. (edd.), *Logos semantikos. Studia linguistica in honorem E. Coseriu*, 5 vol., Madrid/Berlin/New York, Gredos/de Gruyter, 1981.
- Gerbod, Paul, *L'enseignement de la langue française en Grande-Bretagne au XIX^e siècle (1800–1870)*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde 2 (1988), 8–11.
- Gessler, Jean, *Fragments d'anciens traités pour l'enseignement du français en Angleterre*, Leuvense Bijdragen 25 (1933), 1–22.
- Gessler, Jean (ed.), *La manière de langage qui enseigne à bien parler et écrire français*, Paris, Droz, 1934.
- Gniadek, Stanislaw, *Port-Royal et la querelle du «bon usage»*, SRP 8 (1981), 23–28.

- Godbout, Arthur, *Nos écoles franco-ontariennes: histoire des écoles de langue française dans l'Ontario des origines du système scolaire à nos jours*, Ottawa, Éditions de l'Université, 1980.
- Goosse, André, *Les origines du français en Belgique*, BdM 25 (1983), 5–11.
- Gordon, David C., *The French language and national identity (1930–1975)*, La Haye, Mouton, 1978.
- Grevisse, Maurice, *Francophone*, in: *Problèmes de langage*, Gembloux, Duculot, 1967, 360–365.
- Guiraud, Pierre, *Patois et dialectes français*, Paris, PUF, 1968.
- Hammar, Elisabet, *L'enseignement du français en Suède jusqu'en 1807. Méthodes et manuels*, Stockholm, Akademilitteratur, 1980.
- Hasquin, Hervé, *Le français à Bruxelles entre 1740 et 1780: premier essai de quantification*, Études sur le XVIII^e siècle 6 (1979), 193–200.
- Heckenbach, Wolfgang/Hirschmann, Frank G., *Welt-sprache Französisch. Kommentierte Bibliographie zur Frankophonie (1945–1978)*, Tübingen, Narr, 1981.
- Helgorsky, Françoise, *Les méthodes en histoire de la langue française: évolution et stagnation*, FM 49 (1981), 119–144.
- Henry, Albert, *Francophonie et francité autrefois ... et aujourd'hui*, BARBL 62 (1976), 132–154 (cf. aussi *Automne. Études de philologie, de linguistique et de stylistique*, Gembloux, Duculot, 1977, 331–353).
- Hillman, Larry Howard, *Vaugelas and the "Cult of Reason"*, PQ 55 (1976), 211–224.
- Hollyman, K. James, *Le français en Nouvelle-Calédonie*, in: Valdman 1979, 621–629.
- Hordé, Tristan, *Les Idéologues: théorie du signe, sciences et enseignement*, Langages 45 (1977), 42–66.
- Hug, Marc, *La situation en Alsace*, LFr 25 (1975), 112–120.
- Imbs, Paul, *Notes sur la langue française dans la bourgeoisie alsacienne*, in: Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est (ed.), *La bourgeoisie alsacienne. Études d'histoire sociale*, Strasbourg/Paris, Le Roux, 1954.
- Imbs, Paul, *Le français langue de culture. Essai*, TraLiLi 20:1 (1982), 7–37.
- Jardel, Jean-Pierre, *Français et créole dans le conflit interculturel à la Martinique*, in: Valdman 1979, 145–163.
- Kaepfel, Éléonore/Puy-Denis, Patrik, et al., *La situation linguistique en Alsace. Enquête et constitution d'un corpus*, in: Klopfer, Rolf (ed.), *Bildung und Ausbildung in der Romania*, vol. 2, München, Fink, 1979, 567–577.
- Kibbee, Douglas A., *John Palsgrave's: «L'esclaircissement de la langue françoise» (1530)*, HL 12 (1985), 26–52.
- Kibbee, Douglas A., *The humanist period in Renaissance bilingual lexicography*, in: Hartmann, Reinhard R. K. (ed.), *The history of lexicography*, Amsterdam, Benjamins, 1986, 137–140.
- Kibbee, Douglas A., *Bilingual lexicography in the Renaissance: Palsgrave's English-French lexicon (1530)*, in: Aarsleff, Hans, et al. (edd.), *Papers in the history of linguistics*, Amsterdam, Benjamins, 1987, 179–188.
- Kokora, Dago P./Zogbo, R., *Langues nationales: problématique ivoirienne*, Cahiers ivoiriens de recherche linguistique 2 (1977), 67–105.
- Kreissler, Felix, *Le français dans le théâtre viennois du XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1973.
- Kremnitz, Georg, *Une Alsace bilingue? Remarques à l'occasion d'un livre récent*, Lenguas 7 (1980), 93–112.
- Kremnitz, Georg, *De l'occitan au français (par le francitan). Étapes d'une substitution linguistique*, in: Geckeler et al. 1981, vol. 4, 183–195 (= 1981a).
- Kremnitz, Georg, *Du «bilinguisme» au «conflit linguistique»: cheminement de termes et de concepts*, Langages 61 (1981), 63–74 (= 1981b).
- Lafage, Suzanne, *Esquisse d'un cadre de référence pragmatique pour une analyse sociolinguistique en contexte africain*, Cahiers ivoiriens de recherche linguistique 3 (1978), 83–110.
- Lafage, Suzanne, *Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte-d'Ivoire*, FM 47 (1979), 208–219.
- Lagane, René (ed.), *Vaugelas, Remarques sur la langue française. Extraits*, Paris, Larousse, 1969.
- Lagane, René, *Science de la langue et pédagogie dans l'œuvre de Ferdinand Brunot*, LFr 14 (1972), 99–116 (= 1972a).
- Lagane, René, *Science linguistique et normativité: le cas de Ferdinand Brunot*, LFr 16 (1972), 88–98 (= 1972b).
- Lalanne-Berdouticq, Philippe, *Appel aux francophones pour le français, langue de l'Europe*, Paris, La Pensée nouvelle, 1979.
- Lambert, Fernando, *L'Afrique noire et la langue française*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 37–46.
- Lambley, Kathleen, *The teaching and the cultivation of the French language in England during the Tudor and Stuart times*, Manchester, University Press, 1920.
- Lebelle, Jan, *Le Québec et la Flandre: étude comparative de situations socio-linguistiques*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 131–140.
- Lengereau, Marc, *La vallée d'Aoste, minorité linguistique et région autonome de la République italienne*, Grenoble, Allier, 1968.
- Lipou, Antoine, *Le monolinguisme étatique dans les pays d'Afrique noire d'expression française*, AFL Brazzaville 1 (1985), 259–264.
- Lokombe, Kitete Ndew' Okongo, *Évaluation de l'enseignement du français en Afrique centrale. Une étude critique des manuels scolaires de l'enseignement primaire: le cas du Zaïre*, Tiers-Monde 25:97 (1984), 169–188.
- Maas, Utz, *Sprachpolitik. Grundbegriffe der politischen Sprachwissenschaft*, Sprache und Herrschaft 6:7 (1980), 18–78; *Politique de la langue: concepts de base pour la linguistique politique*, Lenguas 9 (1981), 9–38.
- Maggiolo, Louis-Édmond-H., *Les écoles avant et après 1789 dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle et les Vosges*, Nancy, Beber-Levrault, 1889–1891.
- Makouta-Mboukou, Jean-Pierre, *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas, 1973.
- Manessy, Gabriel, *Le français en Afrique noire: faits et hypothèses*, in: Valdman 1979, 333–362.
- Marcellesi, Jean-Baptiste, et al., *Bilinguisme et diglossie*, Paris, Larousse, 1981 (= Langages 61).
- Martin, Jean-Pierre, *Le français parlé en vallée d'Aoste et sa situation linguistique par rapport à l'italien*, in: Valdman 1979, 271–284.
- Marzys, Zygmunt, *Vaugelas ou l'indifférence à l'histoire*, AUNeuchâtel (1970/1971), 99–114.
- Marzys, Zygmunt, *La formation de la norme du français cultivé*, Kwartalnik neofilologiczny 21 (1974), 315–332.

- Marzys, Zygmunt, *Pour une édition des «Remarques sur la langue française» de Vaugelas*, VR 34 (1975), 124–139.
- Marzys, Zygmunt (ed.), *Vaugelas, La préface des «Remarques sur la langue française»*, Genève, Droz/Université de Neuchâtel, 1984.
- Matoré, Georges, *La méthode en lexicologie*, Paris, Didier, 1953.
- Mauderer, Michael, *Die Verwendung der französischen Sprache durch die Kongolische Partei der Arbeit, Asien-Afrika-Lateinamerika* 9:2 (1981), 325–336.
- Mauderer, Michael, *Die Sprachpolitik des französischen Imperialismus und die Methoden ihrer Umsetzung außerhalb Frankreichs, Asien-Afrika-Lateinamerika* 11:6 (1983), 1061–1070.
- Mikhaltchi, Dmitrij E., *Le français en Russie*, in: Rosetti, Alexandru/Reinheimer-Ripeanu, Sanda (edd.), *Actes du XI^e Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes*, t. 2, Bucarest, EA, 1971, 1029–1034.
- Mudimbe, V. Y., *Culture et politique linguistique en Afrique noire*, FM 47 (1979), 193–196.
- Nikliborc, Anna, *L'enseignement du français dans les écoles polonaises au XVIII^e siècle*, Wrocław, 1962.
- Nkongolo, M., *La crise du français chez les élèves zairois de l'école secondaire*, Africa 40:1 (1985), 149–158.
- Nze-Nguema, Fidèle, *La francophonie comme discours et pratique totalisants en Afrique noire*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 27–35.
- Oates, J. C. T./Harmer, L.-C., *Introduction à William Caxton, Très bonne doctrine pour apprendre briefment francoys et engloys*, Cambridge, CUP, 1964.
- Oukada, Larbi, *Louisiana French: an annotated linguistic bibliography*, Lafayette, University of Southwestern Louisiana/Center for Louisiana Studies, 1979.
- Palsgrave, John, *L'esclaircissement de la langue francoyse*, 1530; Genève, Slatkine, 1972 (reprint).
- Panoff, Michel, *Tahiti et la langue du tard-venu*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 81–88.
- Pellandra, Carla, *Enseigner le français en Italie aux XVII^e et XVIII^e siècles*, FrM 218 (1988), 58–62.
- Pellat, J. C., *Vaugelas. Une réputation usurpée?*, BFL Mulhouse 8 (1976/1977), 29–44.
- Person, Yves, *Impérialisme linguistique et colonialisme*, TMod 324–326, 1973, 90–118.
- Peyre, Henri, *La royauté et les langues provinciales*, thèse, Paris, 1933.
- Philipps, Eugène, *Les luttes linguistiques en Alsace jusqu'en 1945*, Strasbourg, Culture alsacienne, 1977.
- Piron, Maurice, *Francophonie et francité*, BARLLF 48 (1970), 139–149.
- Piron, Maurice, *Le français en Belgique*, in: Valdman 1979, 201–221.
- Piva, Franco, *Illuminismo e cultura francese nel Veneto del secondo settecento*, CIFM, Serie francese, 7 (1972), 51–146.
- Polomé, Edgar, *The choice of official languages in the Democratic Republic of the Congo*, in: Fishman, Joshua A., et al. (edd.), *Language problems of developing nations*, New York, Wiley, 1968, 295–312.
- Pompilus, Pradel, *La langue française en Haïti*, in: Valdman 1979, 119–143.
- Porset, Charles (ed.), *Condillac, Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Auvers-sur-Oise, Galilée, 1973.
- Price, Glanville, *The French language. Present and past*, London, Arnold, 1971.
- Proschwitz, Gunnar von, *Gustave III de Suède et la langue française*, Göteborg/Paris, Akademiförlaget/Nizet, 1962.
- Proschwitz, Gunnar von, *Cr. de Brunot*, HLF 11:2 (1979), FM 49 (1981), 161–164.
- Raffestin, Claude, *La torpeur du consensus ou comment évincer la langue française des échanges culturels helvétiques*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 71–80.
- Rambello, M./Chaudenson, Robert, *Contribution à l'étude de la situation linguistique à Madagascar*, thèse de 3^{ème} cycle, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1981.
- Ranaivo, Flavien, *La situation du français à Madagascar*, in: Valdman 1979, 507–525.
- Rattunde, Eckhard, *Die Stellung des Französischen in Afrika*, FU 15:58 (1981), 135–140.
- Ravault, François, *Le français dans une société pluri-culturelle: l'exemple de la Polynésie*, Anthropologie et sociétés 6:2 (1982), 89–106.
- Réau, Louis, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Michel, 1938 (1971).
- Renzi, Lorenzo, *La politica linguistica della Rivoluzione francese*, Naples, Liguori, 1981.
- Rickard, Peter, *A history of the French language*, London, Hutchinson, 1982 (1974).
- Ricken, Ulrich, *La critique sensualiste à l'encontre du «Discours sur l'universalité de la langue française» de Rivarol: quelques aspects des liens entre politique et théorie linguistique*, HL 1 (1974), 67–80 (= 1974a).
- Ricken, Ulrich, *Zur Sprachdiskussion während der französischen Revolution*, BRPh 1:2 (1974), 303–318 (= 1974b).
- Ricken, Ulrich, *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières. Controverses sur l'ordre naturel et la clarté du français*, Villeneuve-d'Ascq, Université de Lille III, 1978.
- Ricken, Ulrich, *Sprache, Anthropologie, Philosophie in der französischen Aufklärung*, Berlin, Akademie-Verlag, 1984.
- Riemens, Kornelis-J., *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI^e au XIX^e siècle*, Leyde, Sijthoff, 1919.
- Riesz, János, *Beat Ludwíg von Muralts «Lettres sur les Anglais et les Français et sur les Voyages» und ihre Rezeption*, München, Fink, 1979.
- Rivière, Claude, *Universités francophones d'Afrique, Le mois en Afrique* 19:219/220 (1984), 116–132.
- Roques, Mario (ed.), *Condillac, Dictionnaire des synonymes*, in: Condillac, Étienne B. de, *Œuvres philosophiques*, vol. 3: *Corpus général des philosophes français*, Paris, PUF, 1951.
- Rosiello, Luigi, *Analisi semantica dell'espressione «genio della lingua», nelle discussioni linguistiche del settecento italiano*, QIGIUB 6 (1961), 89–102 (cf. aussi *Problemi di lingua e letteratura italiana del settecento: Atti del IV congresso dell'associazione internazionale per gli studi di lingua e letteratura italiana (Magonza/Colonia, 28 aprile–1^o maggio 1962)*, Wiesbaden, Steiner, 1965, 373–385).
- Saint Clare Byrne, Muriel (ed.), *Claudius Holyband, The French Littleton*, Cambridge, CUP, 1953.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe, *Repères pour une histoire de la langue française*, La Licorne 4 (1980), 195–212; 5 (1981), 237–271; 7 (1983), 239–306.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe, *Un aspect de l'histoire de la langue française au XIX^e siècle: le «Journal*

- grammatical» de 1835 et sa fonction sociolinguistique, FM 49 (1981), 337–357.
- Saint-Pierre, Madeleine, *Créole ou français? Les chemineurs d'un choix linguistique*, in: Benoist, Jean (ed.), *L'archipel inachevé*, Montréal, Presses de l'Université, 1969.
- Saint-Pierre, Madeleine, *Observations sur la diversité linguistique en Martinique*, CahLing 3 (1973), 105–125.
- Salmon, Vivian, *Effort and achievement in seventeenth-century British linguistics*, in: Bynon, Theodora/Palmer, F. R. (edd.), *Studies in the history of Western linguistics. In honour of Robert H. Robins*, Cambridge, CUP, 1986, 69–95.
- Sauvageot, Aurélien, *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse, 1962.
- Schlieben-Lange, Brigitte, *Von Babel zur Nationalsprache*, Lendemains 4 (1976), 31–44.
- Schlieben-Lange, Brigitte (ed.), *Sprache und Literatur in der französischen Revolution*, LiLi 11:41, 1981 (= 1981a).
- Schlieben-Lange, Brigitte, *Die französische Revolution und die Sprache*, LiLi 11:41 (1981), 90–123 (= 1981b).
- Schlieben-Lange, Brigitte, *Traditionen des Sprechens*, Stuttgart, Kohlhammer, 1983.
- Schlieben-Lange, Brigitte, *Les traductions de textes constitutionnels en occitan*, Lengas 17 (1985), 97–126.
- Schmidt, Bernd, *Bemerkungen zur Sprachsituation in der DR Madagaskar unter besonderer Berücksichtigung des Französischen, Asien–Afrika–Lateinamerika* 13:1 (1985), 89–98.
- Schoell, Frank L., *La langue française dans le monde*, Paris, Bibliothèque du «Français moderne», 1936.
- Seguin, Jean-Pierre, *La langue française au XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, 1972.
- Selm, Bert van, *Some early editions of Gabriel Meurier's school-books*, Quaerendo 3 (1973), 217–225.
- Sergijewski, Maxim W., *Geschichte der französischen Sprache*, éd. Kohring, Heinrich/Petersen, Uwe, München, Beck, 1979.
- Settekorn, Wolfgang, *Bemerkungen zum bon usage. Genese und Erfolg eines Normkonzepts*, Lendemains 6:22 (1981), 17–30.
- La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1981.
- Sow, Alfä Ibrahim (ed.), *Langues et politiques de langues en Afrique noire: l'expérience de l'UNESCO*, Paris, Nubia, 1977.
- Stéfanini, Jean, *Un provençaliste marseillais: l'abbé Féraud*, Aix-en-Provence, Faculté des Lettres et Sciences humaines/Ophrys, 1969.
- Stengel, Edmund, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgang des 18. Jh.*, éd. Niederehe, Hans-Josef, mit einem Anhang, Amsterdam, Benjamins, 1976.
- Streuber, Albert, *Die ältesten Anleitungsschriften zur Erlernung des Französischen in England und den Niederlanden bis zum 16. Jh.*, ZfSL 72 (1962), 36–86, 186–211; 73 (1963), 97–112, 189–209; 74 (1964), 59–76, 342–361; 75 (1965), 31–50, 247–273; 77 (1967), 235–267; 78 (1968), 69–101; 79 (1969), 172–191, 328–348.
- Streuber, Albert, *Französische Grammatik und französischer Unterricht in Deutschland während des 16. Jh.* Zwei Kölner Grammatiken des 16. Jh., ZfSL 79 (1969), 172–191.
- Strosetzki, Christoph, *Konversation. Ein Kapitel gesellschaftlicher und literarischer Pragmatik im Frankreich des 17. Jh.*, Frankfurt/Bern/Las Vegas, Lang, 1978; cf. *Rhétorique de la conversation. Sa dimension littéraire et linguistique dans la société française du XVII^e siècle*, Paris et al., Papers on French Seventeenth Century Literature, 1984.
- Swiggers, Pierre, *Port-Royal et le courant méthodique dans la grammaire française du XVII^e siècle*, BRPh 23:2 (1984), 255–269.
- Swiggers, Pierre (ed.), *Le «Donait français»: la plus ancienne grammaire du français*, RLaR 89:2 (1985), 235–251.
- Swiggers, Pierre, *À l'ombre de la clarté française*, LFr 75 (1987), 5–21.
- Tanaka, Sadao, *Les débuts de l'étude du français au Japon*, Tokyo, France Tosho, 1983.
- Thiers, A. J., *Aspects de la francisation en Corse au cours du XIX^e siècle*, EC 5:9 (1979), 5–40.
- Timms, Alan, *L'enseignement du français à Londres au XIX^e siècle*, thèse de 3^{ème} cycle, Lille, Université de Lille III, 1983.
- Tisch, Joseph Lesage, *A study of the historical development of the French language in Louisiana*, New Orleans, Laborde, 1959.
- Trabant, Jürgen, *Die Sprache der Freiheit und ihre Feinde*, LiLi 11:41 (1981), 70–89.
- Traore, K./Naba, J.-Cl., *Ya bon français africain, Peuples noirs – peuples africains* 6:32 (1983), 15–27.
- Trudeau, Daniellc, *L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française. Histoire ou interprétation?*, BHR 45 (1983), 461–472.
- Turcotte, Denis, *La planification linguistique à Madagascar: réaménager les rapports entre les langues française et malgache*, IJSL 32 (1981), 5–25.
- Valdman, Albert (ed.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979.
- Vecchio, Sebastiano, *Il circuito semiotico e la politica. Linguaggio, nazione e popolo nella Rivoluzione francese*, Acireale, Galatea, 1982.
- Viatte, Auguste, *La francophonie*, Paris, Larousse, 1969.
- Vigier, Philippe, *Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois, en France, au XIX^e siècle. Quelques réflexions sur l'état présent de la recherche historique à ce propos*, Romantisme 25/26 (1979), 191–208.
- Vigner, Gérard, *Histoire de l'enseignement du français au Cameroun*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde 2 (1988), 12–14.
- Vogtler, P., *Quelle politique linguistique pour l'Alsace?*, Revue des sciences sociales 8 (1979), 314–321.
- Vörös, Imre, *L'enseignement du français en Hongrie au XVIII^e siècle*, ALittHung 17 (1975), 452–457.
- Wartburg, Walther von, *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Francke, 1965 (191971; 1934).
- Weiner, Margery, *The French exiles, 1789–1815*, Londres, Murray, 1960.
- Weinrich, Harald, *Die clarté der französischen Sprache und die Klarheit der Franzosen*, ZrP 77 (1961), 528–544.
- Wolf, Heinz Jürgen, *Französische Sprachgeschichte*, Heidelberg, Quelle & Meyer, 1979.
- Wolf, Lothar, *Texte und Dokumente zur französischen Sprachgeschichte. 16. Jahrhundert*, Tübingen, Niemeyer, 1969.

Wolf, Lothar, *La normalisation du langage en France: de Malherbe à Grevisse*, in: Bédard, Edith/Maurais, Jacques (edd.), *La norme linguistique*, Paris, Le Robert, 1983, 105–137.

Zachrisson, R. E., *Notes on some early English and French grammars*, Beiblatt zu *Anglia* 25 (1914), 246–253.

Daniel Droixhe, *Bruxelles/Liège* /
Thierry Dutilleul, *Bruxelles*

320. Französisch: Geschichte der Verschriftung

Langue et écriture

0. Allgemeine Überlegungen
1. Von den Anfängen bis zur Renaissance
2. Orthographie-Reformen zur Zeit der Renaissance
3. Weitere Entwicklung bis heute
4. Bibliographie in Auswahl

0. Allgemeine Überlegungen

Wohl kaum ein französischer Schüler, dem der Erwerb der Orthographie seiner Sprache keine Probleme bereitet hätte. Sowohl gesprochene und geschriebene Sprache als auch phonischer und graphischer Code erscheinen im Französischen, insbesondere auf der Ebene der grammatischen Markierungen, gleich zwei eigenständigen Systemen. Wie kam es zu dieser Diskrepanz? Welche Phänomene charakterisieren den Prozeß der Verschriftung der französischen Sprache? Zentrale Aspekte der mit diesen Fragen zusammenhängenden Fakten, Sachverhalte und Prozesse sollen im folgenden skizziert werden.

1. Von den Anfängen bis zur Renaissance

Die erste Phase der Verschriftung des Französischen vom Erscheinen der ersten Schriftstücke in Vulgärsprache bis zur Durchsetzung einer vorherrschenden, als überregionale Norm dienenden Skripta ist gekennzeichnet durch die Entwicklung und Koexistenz unterschiedlicher Schreibtraditionen (*Skriptae*, Remacle 1948) im Bereich der *langue d'oïl*. Sie bilden den Gegenstand der Skriptologie (cf. Gossen 1967; Goebel 1970; u. a.), die zu Recht betont, daß es sich nicht um graphische Wiedergaben der entsprechenden nordfranzösischen Dialekte handelt; Gossen (1968, 4) spricht in diesem Zusammenhang von *Schreiblandschaften* des Mittelalters.

1.1. Der Anfang

1.1.1. Hintergründe

«Peu de personnes savaient lire, et celles qui savaient avaient appris en latin» (Beaulieux 1927, 27).

An diesem Anfang steht keine „phonetische“ Schrift, wie hätte möglicherweise erwartet wer-

den können (cf. Brunot 1905, vol. 1, 501–502), auch wenn sie stärkere phonetische Züge aufweist als die Graphien späterer Epochen. Begründet wird dieses Phänomen vorrangig durch die Tatsache, daß sich die Verschriftung der romanischen Sprachen vor dem Hintergrund einer bereits existierenden Schriftsprache vollzieht. Unter Einbeziehung dieses Faktums sowie der Besonderheit des engen Verwandtschaftsverhältnisses zwischen lateinischer Schriftsprache und romanischer Volkssprache insbesondere auf der Ebene semi-oraler Kommunikationsprozesse lassen sich die Entwicklungsmerkmale der Verschriftung des Französischen klarer verstehen (cf. Beaulieux 1927, 35ss.; Brunot 1905, vol. 1, 502ss.; Ewert 1933, 109–113; Catach 1978, 7–10).

Die Auflösung der diglossischen Koexistenz von Klassischem Latein und Spontanlatein bzw. den späteren romanischen Volkssprachen mit ihrer eindeutigen Funktionszuweisung als Hoch- bzw. Schriftsprache gegenüber vorrangig gesprochener Umgangssprache korreliert mit der Herausbildung neuer romanischer Schriftsprachen *neben* dem Latein. Als wichtigste Gründe dieses Veränderungsprozesses nennt Lüdtkke (1964, 4):

Äußere Faktoren

- Spaltung des westromanischen Reiches in Teilstaaten
- Verlust Nordafrikas und Spaniens an die Araber
- Verfall des römischen Straßensystems
- Beginn des Feudalismus
- Auflösung der Rhetorenschulen, Absinken des Bildungsniveaus
- Verstärkter Einfluß des Christentums
- Errichtung des römisch-germanischen Großreiches unter Karl dem Großen

Innere Faktoren

- Veränderungen des Spontanlateins von Cicero bis zum 8. Jh.

Im Verlauf dieses Prozesses kommt es etwa seit dem 5. Jh. zu einer immer stärker werdenden Annäherung des Klassischen Lateins an die Sprechsprache (cf. Berschin/Felixberger/Goebel 1978, 180; Brunot 1905, vol. 1, 503; Beaulieux 1927, 35; Catach 1978, 9). Als Indizien hierfür können z. B. folgende Phänomene gelten:

- Synkopierung (*vinclum, dommus*)
- Abschwächung der unbetonten Auslautvokale (*Serments de Strasbourg: fradra, fradre; Karlo, Karle* (Catach 1978, 8; Brunot 1905, vol. 1, 503))